

DOSSIER PEDAGOGIQUE

EXPOSITION PERMANENTE SUR LA BELGIQUE ET SON HISTOIRE

3ÈME DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
I. INTRODUCTION	2
II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MUSÉE	3
1. STRUCTURE GÉNÉRALE DU MUSÉE	3
2. STRUCTURE DES SALLES	4
III. PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE CHACUNE DES SALLES	6
SALLE 1 – DÉMOCRATIE	7
SALLE 2 – PROSPÉRITÉ	9
SALLE 3 – SOLIDARITÉ	11
SALLE 4 – PLURALISME	13
SALLE 5 – MIGRATIONS	15
SALLE 6 – LANGUES	17
SALLE 7 – EUROPE	19
IV. CONTENU THÉORIQUE	21
SALLE 1 – DÉMOCRATIE	22
SALLE 2 – PROSPÉRITÉ	24
SALLE 3 – SOLIDARITÉ	27
SALLE 4 – PLURALISME	30
SALLE 5 – MIGRATIONS	32
SALLE 6 – LANGUES	34
SALLE 7 – EUROPE	35
V. PISTES PÉDAGOGIQUES	37
I. QUESTIONS DE DÉBAT, SALLE PAR SALLE	38
II. POUR ORGANISER OU PROLONGER VOTRE VISITE AU BELVUE	67

I. INTRODUCTION

Ce dossier pédagogique a pour objectif d'aider les enseignants à préparer leur visite. Il vise à leur permettre d'avoir une vision détaillée du musée, ainsi qu'à leur fournir un contenu théorique et des pistes pédagogiques en rapport avec les différents thèmes abordés. Il est organisé en quatre grandes parties.

La première partie vous présente brièvement le concept du musée de façon générale.

La seconde partie vous fournit une explication sur la façon dont est organisée chacune des salles. Cette partie vise à vous donner une image concrète des salles afin de vous aider à mieux préparer votre visite.

La troisième partie fournit les textes qui se trouvent dans chacune des salles du musée. Pour les enseignants qui le désirent, des compléments thématiques d'information sont disponibles sous la forme d'un livret à l'accueil du musée.

La quatrième partie vous présente des pistes pédagogiques. Elle est également divisée en deux sous-parties. La première est une activité à faire en classe. Elle permet de prolonger la réflexion à propos de chacun des thèmes abordés dans le musée, notamment en faisant le lien avec des questions d'actualité. La seconde sous-partie a pour objectif de vous proposer des façons d'organiser votre visite au musée ou de prolonger cette dernière par des activités pouvant être complémentaires.

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MUSÉE

Totalement rénové en 2016, le musée BELvue présente un parcours thématique sur la Belgique et son histoire. L'agencement moderne et interactif offre au visiteur les clés d'une meilleure compréhension de la Belgique et de notre société.

Situé dans un magnifique bâtiment du XVIII^e siècle à côté du Palais Royal, le BELvue vous plonge au cœur de la Belgique, avec toutes ses facettes fascinantes.

1. STRUCTURE GÉNÉRALE DU MUSÉE

Le musée BELvue propose deux parcours interconnectés : un parcours thématique dans les salles et une galerie constituée de plus de 200 objets traçant une ligne du temps dans les couloirs. Les salles et la ligne du temps sont réparties sur deux étages.

Voici un bref aperçu du thème de chacune des salles :

La salle 1 retrace l'histoire du développement de la démocratie.

La salle 2 s'attache aux périodes de prospérité qui ont marqué l'histoire de notre pays.

La salle 3 est consacrée au développement des mécanismes de solidarité.

La salle 4 nous explique l'évolution de la société pour aller vers un pluralisme croissant.

La salle 5 nous raconte l'histoire des migrations.

La salle 6 montre l'évolution des langues.

La salle 7 replace la Belgique au centre de l'Europe.

Les couloirs :

Les galeries avec plus de 200 objets complètent cette vue générale. Les objets disposés chronologiquement du XIX^e siècle à aujourd'hui forment pour ainsi dire la mémoire matérielle de la Belgique. Le visiteur découvrira par exemple une lithographie de Magritte, des vases en cristal du Val Saint-Lambert, un costume du carnaval de Binche, la première motocyclette 4 cylindres... Un aperçu éclectique d'objets d'usage quotidien, d'œuvres d'art et de design, d'inventions scientifiques et d'objets qui évoquent la richesse de notre culture populaire et bien plus encore...

2. STRUCTURE DES SALLES

Chacune des salles est conçue de la même manière :

a. Texte de présentation

Le thème de la salle est brièvement présenté dans un texte affiché au mur.

b. Les « talking heads »

Dans chacune des sept salles, deux écrans montrent des « talking heads » ou « visages parlants » : en guise d'introduction, plusieurs personnes interviewées dans la rue expriment leurs pensées à propos du thème traité dans la salle. Ces témoignages illustrent l'importance du thème abordé pour les citoyens d'aujourd'hui. Experts ou pas, ils apportent un éclairage, des pistes de réflexion qui enrichissent la visite de la salle.

c. Le monument

Vous remarquerez immédiatement la présence d'un « monument » dans la salle. Il s'agit d'une grande sculpture blanche qui symbolise la thématique de la salle. Par exemple, dans la troisième salle, consacrée à la solidarité, le monument est une grande maison représentant une maison du peuple. Chacune des faces comporte des mots en rapport avec différents aspects de la sécurité sociale comme le chômage, les congés payés, etc.

d. Les périscopes

On trouve également dans les salles des « périscopes » avec lesquels le visiteur peut visionner des films et ainsi prendre connaissance de « lieux de mémoire », les endroits indissociables de la Belgique et de son histoire.

Les périscopes de la première salle sur la Démocratie, par exemple, montrent le Parlement, le 16 rue de la Loi et le Palais de justice.

e. Les bornes interactives

Vous trouverez également dans les salles des bornes interactives. Elles vous proposent plus d'informations en rapport avec les thématiques des salles ou des défis ludiques qui animeront la visite.

f. Le parcours tactile

Dans chacune des salles, des tiroirs ont été installés. On y trouve des objets cachés à l'intérieur en lien direct avec le thème de la salle. L'objectif est de deviner de quel objet il s'agit en le palpant de ses mains.

g. Les sujets abordés

Chacune des salles présente différents sous-thèmes se rapportant à la thématique générale de la salle. Ces sous-thèmes sont développés sous forme de modules et apportent des éclaircissements sur des thèmes variés. Dans la salle consacrée à la Démocratie, on retrouve par exemple 2 modules sur l'évolution du droit de vote en Belgique et l'histoire de la famille royale. Chacun des thèmes est évoqué au moyen de documents historiques (affiches, photos, coupures de presse...) mais aussi de graphiques, de films, d'extraits audio et d'objets significatifs.

Vous remarquerez dans les salles qu'il n'y a pas de cartels pour tous les objets et documents exposés et ceci afin de ne pas surcharger l'exposition. Vous trouverez donc dans les salles des numéros de documents ou d'objets se rapportant aux explications figurant dans le guide du visiteur, disponible à l'accueil. De plus amples informations sur les objets exposés dans les couloirs sont disponibles sur les écrans tactiles suspendus dans l'exposition, juste en face des objets.

III. PRESENTATION DETAILLEE DE CHACUNE DES SALLES

Cette rubrique a pour objectif de vous donner une idée claire de ce que vous trouverez dans chaque salle.

Dans chacune des salles, vous trouverez donc :

- une description générale de sa structure,
- une description du monument,
- une description des thèmes abordés,
- une description des objets contenus dans les boîtes tactiles,
- une description du contenu des films dans les périscopes.

SALLE 1 – DEMOCRATIE

1. Description

La première salle du musée est consacrée à l'histoire du développement démocratique.

2. Le monument

Il s'agit d'un module d'environ 3m50 de haut représentant le chiffre 1830. Le bas des chiffres est en stuc blanc et des articles de la constitution y sont gravés. Mais le haut des chiffres n'est pas pareil : il est construit en fers à béton. Il est donc « en travaux », car à cette époque, la Belgique était en pleine construction.

Dans le socle du monument figure une copie de la Constitution belge.

3. Structure de la salle

Sur l'un des murs sont exposées diverses œuvres traitant de l'évolution du droit de vote en Belgique, ainsi que l'illustration de certains combats, comme une photo représentant la manifestation à Gand en faveur de l'introduction du suffrage universel pur et simple.

Les modules en-dessous de ces images représentent l'évolution du droit de vote en Belgique par des schémas, des chiffres et des pourcentages.

Ainsi, chacun des 5 modules reprend une étape importante de cette évolution :

Le 1er module indique la date de 1831 : le suffrage censitaire masculin est d'application à cette date. Seul 1% de la population a le droit de vote.

Le second module correspond à la date de 1893 : le suffrage universel masculin tempéré par le vote plural est instauré : 22% de la population détient le droit de vote, mais le nombre de voix par habitant diffère en fonction de trois critères : le statut familial, le diplôme et les taxes que l'on paie.

Le 3ème module indique la date de 1919 : le suffrage universel masculin est introduit à cette date. 30% de la population détient désormais le droit de vote.

Le 4ème module correspond à la date de 1948 : les femmes obtiennent le droit de vote à cette date, ce qui étend ce droit à 59% de la population.

Enfin, le dernier module concerne 2004, date à laquelle les étrangers résidant sur le territoire belge depuis plus de 5 ans obtiennent le droit de voter aux élections communales. À partir de 1969 pour les élections communales et 1981 pour les autres élections, l'âge requis pour le droit de vote est abaissé à 18 ans, ce qui l'étend à 72% de la population.

Depuis ses débuts, la Belgique est une monarchie constitutionnelle. Sur le mur qui fait face au module sur le droit de vote se trouve le module consacré à la dynastie belge, avec l'arbre généalogique de la monarchie belge.

4. Boîtes tactiles

Il y a trois boîtes tactiles dans cette salle. Elles représentent trois rois : Léopold II, Albert 1er et Baudouin.

5. Périscope

Les périscope montrent le Parlement, le 16 rue de la Loi et le Palais de justice comme « lieux de mémoire ». Ces trois lieux représentent les trois pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) et symbolisent la séparation des pouvoirs, fondement de la démocratie.

SALLE 2 – PROSPERITE

1. Description

Nous abordons le thème de la prospérité dans cette salle. Nous commençons à gauche par la Belgique agraire, puis nous passons à l'aménagement des chemins de fer, la Révolution industrielle et la croissance du 3ème secteur économique, pour terminer par la Belgique moderne à droite, où nous insistons sur le rôle du secteur pharmaceutique et sur la Belgique en tant que pays de transit.

2. Le monument

Le monument visible dans cette salle représente un boulier, avec les mots Welvaart, Prospérité, Wohlstand et Prosperity écrits sur le socle en lettres en relief. Les boules du boulier représentent la croissance économique du pays.

3. Structure de la salle

La vitrine se trouve au centre de la salle, donc face au boulier. Plusieurs photos et affiches sont exposées dans la vitrine. Elles glorifient l'avènement de la sidérurgie, qui a permis à l'industrie automobile et ferroviaire de prospérer. Les expositions universelles étaient les lieux incontournables où les industriels présentaient ces innovations. Une maquette d'une machine à vapeur et une locomotive se trouvent à gauche de la vitrine. La carte en relief est juste à côté : elle représente le Congo et la Belgique. La grande région est le Congo, la petite la Belgique. Vous pouvez difficilement le deviner, mais si vous le mesurez, vous constatez que l'énorme Congo est 77 fois plus grand que la Belgique. Ce pays constituait de ce fait une gigantesque extension du territoire belge. À l'époque coloniale, la plupart des colonies étaient beaucoup plus grandes que leur pays colonisateur.

Les deux grandes affiches exposées un peu plus loin font de la publicité pour les premiers grands magasins et hôtels. Une maquette de la première caisse se trouve ici, sous la vitrine. Si vous vous dirigez à nouveau vers la droite, vous arrivez à la partie consacrée au XXe siècle. La prospérité augmente considérablement en Belgique grâce aux mines congolaises. Les marchandises sont importées dans le pays par bateau et Anvers devient un des plus grands ports au monde. En outre, les services prennent de plus en plus d'importance dans l'économie.

4. Boîtes tactiles

Il y a trois boîtes tactiles dans cette salle.

La première contient trois sortes de tissus. Le premier est en lin. L'industrie linière se concentrait principalement à Gand, Liège, Verviers et Charleroi et autour de ces villes.

Le tissu au centre est en coton. Après la Première Guerre mondiale, les paysans congolais étaient obligés de cultiver certaines plantes. Outre le café, on y trouvait aussi du coton. 31% du coton importé

en Belgique provenait du Congo. On le transformait dans les usines de Gand, Wetteren et Verviers, entre autres.

L'étoffe tout à fait à droite est en laine, une matière chargée d'histoire dans notre pays. Dès le Moyen Âge, on fabriquait du drap de laine de haute qualité en Belgique. Les principales villes lainières étaient Ypres, Wervicq, Bruges et Gand. La plus belle laine était importée d'Angleterre, ce qui provoquait souvent des conflits. La Flandre était un fief français. La France avait souvent maille à partir avec l'Angleterre, ce qui entravait fréquemment les importations.

Dans la deuxième boîte, vous palpez une machine à vapeur, dont le principe est le suivant. On fait bouillir de l'eau, souvent avec du charbon, parfois avec du bois. L'eau dans la chaudière se transforme en vapeur. Celle-ci pousse sur un piston qui se déplace de haut en bas. Ce déplacement imprime un mouvement à une roue, une bielle ou un levier, qui à son tour actionne mécaniquement différentes machines au sein de l'usine.

La machine à vapeur a joué un rôle essentiel dans le développement industriel, mais elle a aussi signé le début de la combustion des carburants fossiles.

Dans la troisième boîte, vous palpez un camion et un conteneur. Bien que l'invention du conteneur date des années 1930, on n'a pas ressenti d'emblée le besoin de l'utiliser. Cependant, la croissance du commerce mondial, l'engorgement du trafic dans les ports et les conflits sociaux dans les années 1960 entraînèrent une augmentation de plusieurs mois du temps de transport entre l'Europe et les États-Unis. Le 23 avril 1966, Sea-Land lança le premier service de transport transatlantique par conteneurs, au grand dam des sociétés d'armateurs classiques, qui avaient tenté de résister, mais en vain. Il était possible désormais de transporter le même chargement d'une côte de l'Atlantique à l'autre en une semaine, ce qui réduisait considérablement les risques d'avaries. Le commerce international prit une ampleur sans précédent et, en l'espace de 30 ans, on vit disparaître le système souple des transports maritimes de ligne ou affrétés qui utilisaient des cargos classiques et avaient fait les beaux jours des empires coloniaux durant un siècle.

Rotterdam, Zeebrugge et Anvers sont des acteurs d'envergure mondiale dans le secteur du transport par conteneurs.

5. Périscope

Les lieux présentés dans les périscope sont la gare d'Anvers et le Grand-Hornu.

SALLE 3 – SOLIDARITE

1. Description

Il s'agit de la salle consacrée à l'évolution de la solidarité.

Au XIXe siècle, la Révolution industrielle voit apparaître une nouvelle classe de citoyens : les prolétaires. La solidarité traditionnelle s'efface et laisse une large part de la population dans la misère. Comme pour le droit de vote démarre alors un long combat en faveur d'une solidarité organisée et performante. De nouveaux défis apparaissent à la fin du XXe siècle : l'écologie, la prolifération nucléaire, la solidarité internationale.

2. Monument

Au centre de la pièce se trouve le bâtiment symbolisant cette thématique. Il s'agit d'une maison d'environ 2 m de haut sur laquelle sont inscrits des éléments qui constituent de manière tangible la solidarité qui s'est aujourd'hui tissée entre les Belges.

Cette maison comporte 4 faces et 2 éléments de toiture. Chacune de ces 6 parties est dédiée à un thème plus précis de la sécurité sociale. Ainsi, on retrouve :

- les thématiques liées à la famille (allocations familiales, congé de maternité)
- le thème des vacances payées
- les allocations de chômage
- la pension
- les accidents de parcours (accidents de travail et caisse maladie-invalidité)

La cheminée, tout au-dessus du monument, est marquée d'un euro : ces services dont nous bénéficions se font au travers de la perception d'allocations.

3. Structure

Sur l'un des murs on trouve des œuvres montrant la précarité qui existait au milieu du XIXe siècle. On y voit par exemple des enfants abandonnés et mis à l'adoption, des ouvrières triant du charbon sur le site des charbonnages.

Sur ce même mur, vous trouverez également un module interactif sur le travail des enfants. On peut y écouter différents points de vue à propos de ce thème : il s'agit d'un patron, d'un enfant et de deux médecins ayant des points de vue différents.

Plusieurs œuvres représentent l'émergence de la question sociale.

On trouve également dans cette salle une vidéo retraçant tout le fonctionnement de la sécurité sociale en Belgique.

4. Boîtes tactiles

Dans cette salle, on trouve 3 boîtes tactiles :

Boîte 1 : un boulier-compteur : il illustre l'instauration de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans en 1914.

Boîte 2 : un plâtre qui symbolise la loi sur les accidents de travail de 1903 et permet aux ouvriers et employés d'être protégés financièrement.

Boîte 3 : un seau, une pelle, et un petit moule qui représentent l'introduction des congés payés en 1936.

5. Périscopes

Les périscopes montrent le Pier de Blankenberge, la grève de la FN à Herstal et la Maison du Peuple de Bruxelles.

SALLE 4 – PLURALISME

1. Description

Le thème du pluralisme est abordé dans cette salle. La Belgique et l'Europe occidentale par extension sont traditionnellement chrétiennes. L'Église catholique était toute-puissante dans les années 1920, mais de nouvelles religions sont apparues peu à peu et l'humanisme se propage de plus en plus. Ces zones de tension se répercutent sur l'enseignement. C'est pourquoi la guerre scolaire fait l'objet d'une grande attention dans cette salle.

2. Le monument

Ce monument se compose d'un très grand socle, surmonté de blocs à jouer en forme de cubes, de ponts, de triangles et de cylindres, qui constituent ensemble une sorte de bâtiment.

Les mots PLURALISME, PLURALISMUS, PLURALISME sont inscrits sur le socle.

Les multiples formes que revêt le pluralisme sont représentées sur le socle, notamment sur les cubes ornés de symboles religieux et philosophiques. Deux blocs se trouvent à peu près à hauteur des yeux. Vous apercevez une roue sur la face antérieure du bloc de gauche. C'est le symbole du bouddhisme. Sur le côté gauche de ce même bloc, vous apercevez le symbole du yin yang, caractéristique du taoïsme. Sur le côté droit du bloc, vous voyez un cercle dans un autre cercle : c'est le symbole de l'islam. Les deux cercles forment un croissant de lune.

Une flamme est représentée sur la face antérieure du bloc à droite. C'est le symbole des libres penseurs. Sur le bloc, à droite, vous découvrez le symbole de l'Église catholique/protestante/anglicane et, à gauche, celui du christianisme orthodoxe.

3. Structure de la salle

Cette salle se compose de deux parties : une première salle, plus petite, avec des témoignages, et une seconde, plus grande, avec en son centre une sorte de classe, composée de deux rangées de deux bancs. Ceux-ci symbolisent la guerre scolaire, sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure.

Comment cette salle se présente-t-elle du point de vue de la structure ? À droite, nous expliquons comment la religion, en fait la religion catholique, s'imbriquait jadis dans la vie des gens.

Plusieurs thèmes éthiques tels que l'avortement, l'euthanasie et le mariage homosexuel sont traités dans la partie gauche de la salle.

4. Boîtes tactiles

Quatre boîtes tactiles sont disposées sur deux rangées, près du monument et sur le côté droit du socle, à hauteur de poitrine.

Chaque boîte contient un objet religieux.

Boîte 1 : elle contient une statuette de Bouddha, aussi appelée buddharupa.

Boîte 2 : on y trouve un chandelier à sept branches, utilisé dans la religion juive et appelé ménorah.

Boîte 3 : l'objet ressemble à un rosaire ou à un chapelet, mais il s'agit d'un tasbih, un chapelet de prière utilisé dans l'islam et composé généralement de 33 ou 99 grains.

Boîte 4 : un crucifix, caractéristique de la religion catholique.

5. Périscopes

Dans les périscopes, on retrouve la mosquée Fatih de Beringen, Montaigu et l'Université libre de Bruxelles.

SALLE 5 – MIGRATIONS

1. Description

Cette salle a pour objectif de montrer comment ont évolué les transferts de population dans notre pays. Au XIXe et jusqu'au début du XXe siècle, notre pays connaît des périodes d'émigration, soit volontaires, soit subies... Après les deux guerres mondiales, l'économie belge cherche des bras et notre pays décide de s'ouvrir aux travailleurs d'autres pays. Avec le temps, la Belgique est devenue un pays multiculturel.

2. Monument

Il s'agit d'un empilement de valises représentant le voyage.

3. Structure de la salle

D'un côté de cette salle se trouvent des photos représentant des citoyens belges qui quittent leur pays pour s'installer dans le Nord de la France ou aux États-Unis, en quête de travail, ou encore en Angleterre pour fuir la guerre.

De l'autre côté de la pièce, se trouvent des photos et des objets représentant l'immigration. Par exemple, des travailleurs étrangers au charbonnage de Monceau-Fontaine à Marcinelle en 1952, un travailleur turc dans une filature dans les années 1980, ou encore des travailleurs immigrés italiens jouant à la pétanque entre les baraquements à Charleroi en 1955.

On trouve aussi un meuble composé de casiers témoignant de la diversité belge actuelle. Dans chacun d'eux, des Belges d'origine étrangère ont déposé des objets personnels, liés à leur pays d'origine ou à leur histoire en Belgique.

Sur le mur, on trouve aussi un panneau lumineux reliant la Belgique à tous les continents. Ce panneau retrace la chronologie des différentes vagues d'immigration.

4. Boîtes tactiles

À l'intérieur de chacune d'entre elles se trouve un objet représentant une nationalité.

Vous trouverez dans ces boîtes :

Boîte 1 : la tour Eiffel pour représenter les Français

Boîte 2 : la tour de Pise pour représenter les Italiens

Boîte 3 : des sabots pour représenter les Néerlandais

Boîte 4 : une théière pour représenter les Marocains

Boîte 5 : Chopin pour représenter les Polonais

5. PÉRISCOPE

Les périscopes apportent un éclairage sur Marcinelle et sur le quartier de Matongé.

SALLE 6 – LANGUES

1. Description

Cette salle est consacrée à l'histoire des langues en Belgique. La Belgique n'est pas unilingue. La question linguistique existe depuis la naissance du pays. Ce que l'on appelle également le « conflit communautaire » a connu bien des évolutions et empoisonné la vie politique belge pratiquement constamment. Cette salle retrace l'histoire de cette question et les évolutions institutionnelles de notre histoire.

2. Monument

Il s'agit de la représentation d'un arbre, dont les branches symbolisent les différentes langues du pays. On peut y lire divers mots qui représentent la Belgique tels que « Les diables rouges », « Compromis à la belge », « Bob et Bobette », ou encore « Gentse waterzooi ».

3. Structure de la salle

Au centre de la salle, une vidéo retrace l'historique de la question linguistique en Belgique.

Dans la salle sont exposées diverses affiches reprenant les revendications des différentes communautés et l'évolution de la législation linguistique. Entre autres, une affiche de 1939 illustre le vingtième pèlerinage de l'Yser. Dans les années 1920 et 1930, ce rassemblement devient le principal rendez-vous politique du mouvement flamand.

On trouve aussi des vitrines et des écouteurs. Les séquences permettent de revivre différentes phases de l'histoire de Belgique où la langue fut au cœur des débats.

Il y a aussi, dans cette salle, une table avec des cartes en relief qui représentent la Belgique fédérale. Vous en trouverez trois :

- La première représente le territoire belge dans son entièreté.
- La seconde présente les 3 régions de Belgique.
- La troisième représente les 3 communautés de Belgique.

4. Boîtes tactiles

Boîte 1 : le lion flamand (lion noir aux griffes et à la langue rouge sur fond jaune)

Boîte 2 : le coq wallon (coq rouge sur fond jaune)

Boîte 3 : le lion germanophone (lion rouge entouré de neuf quintefeuilles)

Boîte 4 : l'iris de la région de Bruxelles-capitale (iris jaune stylisé sur fond bleu)

5. PÉRISCOPE

Il n'y a pas de périscopes dans cette salle.

SALLE 7 – EUROPE

1. Description

Notre histoire a été influencée par deux guerres mondiales, durant lesquelles nous avons été à chaque fois le jouet des grandes puissances. Il était nécessaire de créer une organisation ou un partenariat apte à éviter une telle barbarie. Six pays ont collaboré à la création de la CECA. Tout le monde connaît la fin de l'histoire : l'Union européenne était née. L'Union présente de nombreux avantages, mais elle est également confrontée à une série de défis.

2. Le monument

Le monument de cette salle représente une pièce de 1 euro.

3. Structure de la salle

La salle s'articule autour d'une table de négociation, avec des panneaux dressés sur le pourtour.

Les affiches présentées sur le côté étroit illustrent la raison pour laquelle une collaboration s'avérait nécessaire. En effet, la Belgique a toujours été le champ de bataille des grandes puissances européennes. Le traité de 1839, par lequel les grandes puissances reconnaissent la neutralité de la Belgique, a permis à l'Angleterre d'enrôler des troupes en 1914, en vue de soutenir la Belgique trahie. Au centre de l'installation, nous voyons une vue aérienne du Westhoek dévasté, avec des casques de soldats sur des supports, symbolisant les batailles qui s'y sont déroulées.

Dirigez-vous vers la droite, jusqu'à la partie étroite. On y voit une photo de l'ouverture de la conférence de Paris, le 12 avril 1951, sous la houlette de Robert Schuman. Celui-ci était d'avis que seule une collaboration pouvait mettre fin aux antagonismes. Il préconisait de placer la politique du charbon et de l'acier sous une autorité supranationale. Il avait choisi ces deux matériaux parce qu'ils étaient et restent indispensables pour faire la guerre. Six pays étaient présents à cette conférence, qui déboucha sur une étroite collaboration entre la Belgique, la République fédérale d'Allemagne, la France, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Italie. Ce sont ces pays qui ont posé les jalons de l'Union européenne.

Dirigez-vous vers la gauche pour rejoindre le côté longitudinal suivant. Ici, l'évolution de l'Union européenne est illustrée par les mots « la paix par la collaboration », qui constituent son fil rouge. Le fait est qu'il s'agit là d'un des principaux mérites de l'UE. En effet, l'Union n'a plus connu de guerre depuis la mise en place de cette collaboration. Celle-ci est garantie au sein d'un grand nombre d'institutions, que nous avons représentées sur la maquette au milieu de la vitrine. Au centre de la maquette, près de vous, il y a 143 blocs rectangulaires en bois qui représentent les 143 ambassades et consulats. À la même hauteur, vous voyez l'hémicycle du Parlement à gauche et les blocs en quinconce de l'OTAN, sur la gauche des ambassades.

Sur la rangée au-dessus des ambassades, nous apercevons le bâtiment en forme d'étoile de la Commission européenne tout à fait à gauche, l'étrange bâtiment sur sa droite étant celui du Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne. À leur droite, le bâtiment polygonal avec un cylindre au milieu héberge le Service européen d'action extérieure. Le bâtiment à la droite de celui-ci accueille le

Comité économique et social européen et le bâtiment triangulaire encore à droite héberge le Comité européen de normalisation. Et enfin, nous voyons le siège d'Eurocontrol à l'extrême droite de cette rangée de bâtiments.

La rangée supérieure tout à fait à gauche montre le Parlement européen, les 8 cylindres à côté symbolisent les 8 agences européennes et les 4 blocs à leur droite les 4 écoles européennes. Les 25 blocs plus petits à côté évoquent les 25 organismes des Nations Unies. Le cercle en plexiglas tout à fait au-dessus à droite représente les 20 000 institutions de lobbying. Deux autres bâtiments se trouvent devant le cercle en plexiglas : l'Organisation mondiale des douanes est le bâtiment le plus à gauche, celui à sa droite héberge le Secrétariat général du Benelux.

Sur le côté du meuble consacré à l'Europe, à hauteur de la maquette dans la table, se trouve la boîte tactile : vous y palpez la partie supérieure d'une pièce de 1 euro. L'euro est la monnaie unique que les différentes économies européennes utilisent en Europe depuis 1999, bien qu'il soit en circulation de manière tangible sur le marché depuis 2002 seulement. Les taux de change ont été supprimés depuis l'introduction de l'euro, ce qui rend le commerce entre les différents États membres beaucoup plus transparent et plus facile.

Carte en relief : la carte en relief se trouve à nouveau dans un tiroir, tout comme la ville de Louvain dévastée de l'autre côté. Cette carte montre l'état dans lequel se trouvait Louvain au lendemain du 29 août 1914. Mais pour quelle raison la ville avait-elle été saccagée ? Au début, l'offensive belge avait été suffisamment efficace pour mettre en déroute plusieurs unités allemandes, qui s'étaient repliées vers Louvain, bien que l'offensive ait finalement échoué à quelques kilomètres de la vieille ville universitaire. Dans l'obscurité, les forces d'occupation allemandes, cantonnées à Louvain, avaient confondu leurs soldats qui s'avançaient vers la ville avec des soldats belges et elles avaient ouvert le feu, provoquant un bain de sang au sein de leurs propres troupes. Lorsqu'ils s'aperçurent que ce n'étaient pas des soldats belges qui leur faisaient face (entre autres parce que les Belges se repliaient déjà vers Anvers), cette méprise exacerba leur colère et leur frustration. En se servant adroitement de la fable des francs-tireurs, qui suscitait la terreur parmi ses soldats, l'état-major de l'armée allemande ordonna de mettre Louvain à sac.

4. Périscope

Les périscope présentent la porte de Menin à Ypres et l'Expo 58.

IV. CONTENU THÉORIQUE

Dans cette rubrique, vous trouverez un contenu théorique en rapport avec chacune des salles du musée. Ce contenu reprend les textes d'introduction affichés dans le musée à l'entrée de chaque salle, ainsi qu'un complément théorique d'informations qui approfondit les sept thématiques abordées dans le musée. Les textes de ce complément théorique sont également disponibles dans le guide du visiteur, le livret papier distribué à l'accueil du musée. Le guide du visiteur reprend également toutes les légendes des modules des salles thématiques. Pour consulter le guide du visiteur, [veuillez télécharger le PDF ici.](#)

SALLE 1 – DEMOCRATIE

Un nouvel État

Pendant l'été 1830, l'atmosphère est très tendue à Bruxelles. Le mécontentement grandit à l'encontre de Guillaume I^{er} qui, depuis 1815, est à la tête du Royaume-Uni des Pays-Bas. Dans le sud du pays, deux groupes mènent l'opposition : les catholiques, qui veulent avant tout libérer l'Église du contrôle de l'État, et les libéraux, qui exigent une plus grande participation politique, la responsabilité ministérielle ainsi que des droits civiques et des libertés politiques.

Fin septembre, les échauffourées à Bruxelles se transforment en un véritable soulèvement. Un compromis devient impossible lorsque Guillaume I^{er} enjoint l'armée d'intervenir. De violents combats ont lieu dans le Parc de Bruxelles et aux alentours. La résistance s'avère toutefois trop grande et, au bout de quatre jours, les soldats quittent la ville. Le 4 octobre, les insurgés proclament l'indépendance de la Belgique. Après quelques hésitations et discussions, les puissances européennes reconnaissent le nouvel État, mais lui imposent une neutralité perpétuelle.

Un groupe de révolutionnaires, issus de la bourgeoisie, installe un Gouvernement provisoire. Des élections sont organisées en vue de constituer un Congrès national appelé à rédiger une nouvelle constitution. La Belgique devient une monarchie parlementaire constitutionnelle incluant tous les principes fondamentaux du libéralisme politique. Le 21 juillet 1831, Léopold de Saxe-Cobourg et Gotha prête serment comme premier roi des Belges.

Démocratie

Le 7 février 1831, le Congrès national approuve la nouvelle constitution, très progressiste pour l'époque. Avec le souvenir de l'autoritaire Guillaume I^{er} encore bien présent dans les esprits, on opte pour un système démocratique garantissant la séparation des pouvoirs. La Belgique est donc, depuis sa naissance, une monarchie parlementaire constitutionnelle.

Le pouvoir est confié au peuple belge, qui choisit ses représentants au Parlement. Il faudra cependant une longue lutte pour que le droit de vote soit accordé à tous les citoyens. Le Parlement, qui vote les lois et les budgets, détient le pouvoir législatif. Le gouvernement veille à l'exécution des lois et est responsable de ses actes devant le Parlement. Le chef de l'État, en l'occurrence le Roi, est à la tête du pouvoir exécutif et participe au pouvoir législatif. Le pouvoir judiciaire est détenu par une série de tribunaux et de cours de justice. Les trois pouvoirs sont séparés.

L'égalité de tous les Belges et les libertés qui leur sont assurées sont inscrites dans la Constitution. Il s'agit de la liberté individuelle, de culte, d'enseignement, de presse, d'association, de réunion et de langue. Les individus et les groupes reçoivent ainsi une chance de s'épanouir, soustraits à la surveillance permanente de l'État. L'impact de ces libertés sur la société belge sera essentiel. Au cours des décennies suivant l'indépendance, elles permettront notamment la naissance d'une presse critique, la possibilité pour les travailleurs de se réunir, mais aussi l'avènement de la question linguistique, qui deviendra un thème essentiel dans l'histoire de la Belgique.

Aux urnes !

En Belgique, le pouvoir législatif est détenu par le Parlement, qui se compose de la Chambre des représentants et du Sénat. En 1831, quelque 46.000 citoyens de sexe masculin aisés, payant suffisamment d'impôts – le « cens » – choisissent leurs représentants. Moins de 1 % des Belges participent ainsi à ces élections. Le combat visant à étendre ce nombre sera acharné. En 1848, un premier élargissement du corps électoral intervient mais il est fort limité.

Il faudra attendre les années 1880 pour voir éclater des grèves massives pour réclamer le suffrage universel. En 1893, plusieurs manifestants perdent même la vie. La même année, une première étape importante est franchie avec l'introduction du suffrage universel tempéré par le vote plural. Tous les Belges de sexe masculin de 25 ans au moins ont désormais droit à une voix pour les élections à la Chambre (pour le Sénat, il faut avoir 30 ans). Certains obtiennent une ou deux voix supplémentaires. En 1894, 1.370.687 hommes prennent ainsi part aux élections. Ils représentent ensemble 2.111.127 voix.

Mais le combat n'est pas terminé. Les protestations restent vives : on réclame à présent haut et fort le suffrage universel pur et simple et des victimes sont à nouveau à déplorer. Le suffrage universel pur et simple masculin ne sera introduit qu'après la Première Guerre mondiale. En 1919, les premières élections incluant tous les hommes belges, quels que soient leur rang ou leur état civil, sont organisées. Le suffrage universel ne sera élargi aux femmes qu'en 1948.

La Maison royale

Le rôle du Roi est fixé par la Constitution. Il est à la tête du pouvoir exécutif et participe au pouvoir législatif. Il sanctionne les lois votées par le Parlement et exerce le commandement suprême de l'armée, même si chacun de ses actes doit être couvert par la responsabilité ministérielle. L'exercice de la fonction royale a évolué avec le temps. Le roi des Belges ne porte aucun signe extérieur symbolique du type couronne, sceptre ou manteau.

Le Roi ne participant pas aux enjeux purement politiques, il exerce une fonction institutionnelle et sociale. Il peut donner son avis sur les questions sociales et politiques en audience privée et exercer une influence en dialoguant avec les différents intervenants dans le débat politique, économique, social, culturel et scientifique. Lors de la formation du gouvernement fédéral, le Roi est un interlocuteur de premier plan puisqu'il désigne celui qui va mener les négociations pour former le nouvel exécutif. Il incarne également la Belgique à l'étranger et est le chef de la diplomatie.

Depuis le 21 juillet 2013, Philippe règne sur le pays en tant que septième roi des Belges.

SALLE 2 – PROSPERITE

La prospérité

Si la Belgique reste en 1830 un pays essentiellement agricole, la situation ne va pas tarder à évoluer. Le pays sera, après la Grande-Bretagne, le premier à s'industrialiser. L'aménagement du réseau ferroviaire débute dès 1835, une première pour le continent européen. L'industrie devient le nouveau moteur de l'économie. Confrontée à son marché intérieur restreint, la Belgique développe une économie résolument tournée vers l'exportation. Sa situation centrale en Europe occidentale constitue un atout de choix. L'absence de législation sociale jusque dans les années 1880 laisse en outre les coudées franches au patronat. Vers 1900, au niveau mondial, la Belgique est la cinquième puissance économique et la quatrième en matière d'exportations.

Au XXe siècle, la prospérité croissante entraîne une demande accrue de services comme le commerce, les transports, le secteur bancaire, l'enseignement, les soins de santé et les loisirs. Les « Golden Sixties » sont un moment charnière : la consommation explose et la société du bien-être prend forme. En 1968, plus de la moitié de la population active travaille dans le secteur des services qui, aujourd'hui, représente environ 80 % du marché du travail.

Même si le fossé entre les plus pauvres et les plus riches reste profond, la Belgique compte parmi les pays les plus prospères du monde. Son produit intérieur brut par habitant est aujourd'hui plus élevé que ceux du Canada, de la France, de la Grande-Bretagne, du Japon ou de la Russie. Pour conserver ce niveau de vie, l'économie doit évoluer. La connaissance et l'innovation sont les piliers de l'avenir.

La révolution industrielle en marche

Dès le début, la Belgique se place en tête de l'industrialisation sur le continent européen. La machine à vapeur s'y répand rapidement. Les salaires bas et l'abondance de minerai de fer et de charbon dans le sous-sol wallon offrent une base très favorable à l'expansion industrielle. En 1835 débute la construction d'un réseau ferroviaire qui sera le premier et le plus développé du continent. Cette évolution entraîne une énorme croissance économique. Le développement industriel se concentre en cinq pôles. À Liège et dans le Hainaut, on trouve les charbonnages, la métallurgie et la verrerie. L'industrie de la laine est florissante à Verviers et le textile gantois est l'unique îlot industriel d'une Flandre restée rurale. Enfin, Bruxelles présente un paysage industriel très divers. Avec ses banquiers et ses investisseurs, la capitale devient en outre le cœur financier de l'industrie belge.

Une nouvelle expansion économique

À partir de 1890, l'économie belge connaît une nouvelle accélération. Des secteurs comme les industries chimique, électrique et automobile se développent. La Flandre participe pleinement à cette deuxième révolution industrielle. Les entrepreneurs belges parcourent le monde, fiers de leurs produits. De puissants groupes comme Cockerill, la Société générale, Otlet et Empain installent des voies ferrées et des lignes de tramway dans l'Europe entière, mais aussi en Amérique du Sud, en Afrique centrale et en Chine. Les nouveaux débouchés de l'industrie et du secteur bancaire rendent le commerce florissant. Le port d'Anvers devient l'un des plus importants du monde.

En 1885, le roi Léopold II contrôle l'immense territoire du Congo, en Afrique centrale, et en fait sa propriété personnelle. L'exploitation du caoutchouc va de pair avec le travail forcé et des actes d'une extrême cruauté qui déciment la population locale. En 1908, le roi cède le Congo à l'État belge.

La Belle Époque

Dans la société hyper-capitaliste de la Belle Époque, une nouvelle élite étale sa richesse par le biais d'un style de vie dispendieux et de loisirs exclusifs. Avec leurs hôtels et leurs villas de standing, les cités balnéaires de la côte belge deviennent des lieux de villégiature privilégiés, loin des centres industriels. Des affiches attirent l'attention des consommateurs de toutes les classes sociales. Les premiers grands magasins, les salles de spectacle, les vélodromes, les compétitions sportives et les journaux populaires connaissent un franc succès.

L'entre-deux-guerres

La Belgique sort gravement touchée de la Première Guerre mondiale, mais la reconstruction des usines démantelées va donner un nouvel élan à son économie. Les premières multinationales de l'industrie chimique et de l'assemblage automobile font leur apparition au port d'Anvers.

L'exploitation des richesses minières du Congo belge génère une nouvelle activité économique. Dans le Limbourg, l'exploitation du charbon est également prometteuse.

Au fil de l'augmentation de la prospérité, les loisirs deviennent accessibles à une part croissante de la population, qui tombe sous le charme du cinéma, des manifestations sportives, du tourisme d'un jour, de la radio...

La crise mondiale, lancée en 1929 avec le krach boursier de Wall Street, frappe durement l'économie d'exportation belge et provoque une énorme hausse du chômage.

Les Golden Sixties

Dans les années 1950, la croissance économique ralentit en raison d'un manque d'innovations et d'investissements, avant d'accélérer à nouveau au cours de la décennie suivante. Des multinationales étrangères s'installent en Belgique, en particulier en Flandre, créant des dizaines de milliers d'emplois. Le centre de gravité économique du pays se déplace du sud vers le nord. En Wallonie, l'industrie lourde traditionnelle traverse une crise. Pour préserver la paix sociale, les autorités choisissent de stimuler la production et la consommation. La Belgique devient un pays à salaires élevés. La société de consommation s'impose dans toute sa splendeur. Radios portables, télévisions, voitures, téléphone et vacances sont désormais à la portée de presque tous. Les tours d'immeubles à l'américaine, les supermarchés en self-service, les nouveaux quartiers résidentiels et les autoroutes ponctuent désormais le paysage.

Une économie ouverte

La crise économique mondiale de 1973 porte un rude coup à la croissance, ouvrant une période de chômage élevé. Mais à partir des années 1990, l'économie se redresse. Les trois quarts de la population active travaillent désormais dans le secteur des services. Les grandes industries requérant un travail lourd, comme l'assemblage automobile, abandonnent progressivement leurs activités. Les principaux employeurs deviennent les écoles, les hôpitaux, les banques, les magasins à grande surface, les entreprises de télécommunication et les administrations. La Belgique investit pleinement dans l'économie du futur, celle de la connaissance. Des secteurs comme la microélectronique, les technologies de l'information et de la communication, les entreprises biotechnologiques et pharmaceutiques sont en plein essor. En 2008, une nouvelle crise économique éclate à l'échelle mondiale. La Belgique est touchée de plein fouet. De nombreuses entreprises ferment leurs portes et le chômage augmente fortement. La reconversion économique des anciens bassins industriels reste un défi essentiel.

SALLE 3 – SOLIDARITE

La solidarité

Grâce à son développement industriel, la Belgique devient dès le XIXe siècle une grande puissance économique. Une élite restreinte cueille les fruits et se constitue des fortunes colossales. En revanche, la majorité de la population a le plus grand mal à vivre dignement. La charité et l'assistance publique s'efforcent de remédier à la misère, mais n'apportent pas de solution structurelle. Petit à petit, les ouvriers développent, d'abord sous la bannière socialiste, un large éventail de mécanismes de soutien, comme les mutualités, les syndicats et les coopératives. Ils financent avec leur propre contribution un modeste filet social. En réaction au succès du socialisme, les catholiques et, dans une moindre mesure, les libéraux fondent également des organisations sociales à destination des ouvriers, mais aussi des agriculteurs et des petits indépendants. La démocratisation du droit de vote permet l'entrée des socialistes au Parlement, puis, à partir de la Première Guerre mondiale, au gouvernement. Diverses lois sociales sont adoptées par des gouvernements de coalition où les socialistes côtoient les catholiques et les libéraux.

En 1944, avec le « Pacte social », le patronat et les syndicats jettent les bases de l'État providence, soutenu par un système de contributions sociales obligatoires pour les employeurs et les travailleurs. Pension de vieillesse, aide en cas de maladie ou d'invalidité, allocation de chômage, allocations familiales et congés payés sont désormais garantis, d'abord pour les salariés puis, progressivement, pour les indépendants. La redistribution est basée sur la solidarité obligatoire entre jeunes et vieux, actifs et non-actifs, malades et personnes en bonne santé. La Belgique possède l'un des systèmes de sécurité sociale les plus complets et les plus complexes au monde.

Le sous-prolétariat

La population rurale de la jeune Belgique est particulièrement éprouvée. Beaucoup d'entreprises agricoles sont trop modestes pour survivre. En outre, suite à la mécanisation de la production textile, l'industrie à domicile disparaît et beaucoup de familles rurales perdent leurs revenus d'appoint. La crise des années 1840 rend la misère insupportable. L'émigration augmente, en particulier parmi les Flamands, qui rejoignent le Nord de la France et les nouveaux centres industriels du pays. Hommes, femmes et enfants travaillent plus de 12 heures par jour, dans des conditions souvent insalubres, pour des salaires de misère. La législation sociale est quasi inexistante. Chômage, maladie et vieillesse entraînent une extrême pauvreté. La charité publique et privée n'offre aucune solution structurelle.

De la confrontation à l'organisation

À partir des années 1850, quelques groupes d'ouvriers fondent les premiers syndicats clandestins. Ils parviennent de mieux en mieux à éviter les sanctions et les condamnations liées à la violation de l'interdiction de coalition. En 1866, cette interdiction est abolie. Le mouvement ouvrier organisé a désormais la possibilité de se développer. Cette évolution n'empêche nullement des grèves sauvages et des révoltes de la faim. La principale révolte sociale a lieu en mars 1886 dans les bassins industriels wallons. L'armée intervient, faisant 28 morts. Pour le mouvement ouvrier, c'est un moment clé. Le socialisme remporte un succès croissant auprès du prolétariat industriel. La lutte pour le suffrage universel va canaliser le mécontentement vers une revendication politique.

Une solidarité active

En 1885, le Parti ouvrier belge voit le jour. Son objectif consiste à réformer le capitalisme de l'intérieur en conquérant le pouvoir politique au Parlement au nom de la classe ouvrière. En attendant, les socialistes construisent leur propre système d'entraide via un réseau de coopératives, de mutualités et de syndicats. Les coopératives fournissent des aliments à bon prix et des vêtements de qualité. Les mutualités et les syndicats protègent leurs membres contre les conséquences de la maladie, de l'invalidité, de la vieillesse et du chômage. D'imposantes Maisons du Peuple traduisent dans les grandes villes la puissance économique et sociale croissante de la social-démocratie. Dans les plus petites communes aussi, les ouvriers peuvent se détendre ou se cultiver à la salle des fêtes ou au café de la Maison du Peuple. Le Parti catholique voit le Parti ouvrier comme une réelle menace. En fondant des organisations chrétiennes pour ouvriers, agriculteurs et classes moyennes, il tente de stopper la marche en avant de ces socialistes « sans Dieu ». Ils offrent ainsi un soutien social grâce à des caisses d'épargne et de prêt, à des assurances maladie et retraite et à des cercles ouvriers. Les libéraux tentent également de mettre sur pied leur propre mouvement ouvrier, mais ils n'obtiennent guère de succès.

Une protection croissante

Pour assurer la paix sociale et récompenser les ouvriers de leur loyauté pendant la Première Guerre mondiale, la Belgique adopte après 1918 plusieurs réformes fondamentales. La démocratisation du droit de vote est de loin la plus importante : chaque homme de 21 ans au moins dispose désormais d'une voix. Les socialistes et les catholiques deviennent les deux groupes les plus nombreux au Parlement. Les thèmes sociaux s'imposent sans cesse davantage à l'agenda politique, portés notamment par la forte croissance des associations professionnelles socialistes et chrétiennes. De nouvelles lois offrent aux ouvriers une certaine sécurité financière contre le risque de pauvreté due au chômage, à la maladie ou à la vieillesse. En 1921, la durée du temps de travail est limitée à 8 heures par jour, 6 jours par semaine, pour les ouvriers et les employés. Au début des années trente, la Belgique est gravement touchée par la crise économique mondiale et les récents acquis sociaux sont menacés.

Une solidarité obligatoire

En avril 1944, employeurs et syndicats concluent le pacte social. Les deux parties se reconnaissent pour la première fois mutuellement comme partenaires à part entière et décident de viser ensemble une plus grande productivité et un meilleur niveau de vie pour la population. C'est sur la base de cet accord que la sécurité sociale obligatoire est introduite en Belgique à la fin 1944. Dorénavant, l'ensemble des travailleurs seront protégés financièrement contre le chômage, la maladie, l'invalidité, les accidents de travail et la vieillesse. Les vacances annuelles et les allocations font également partie des mesures. Par ailleurs, l'assurance obligatoire garantit la contribution de chacun, tant du travailleur que de l'employeur. L'État providence fondé sur la redistribution prend ainsi une forme structurée.

De nouveaux mouvements sociaux

La prospérité d'après-guerre ouvre la voie à de nouvelles valeurs, dites post-matérielles. À partir des années 1960, on voit apparaître de nouveaux mouvements sociaux divers et variés. Ils militent entre autres pour les droits des femmes, la solidarité avec le tiers monde, les droits de l'homme, le bien-être animal, la paix, les droits des homosexuels et la protection de l'environnement. Aujourd'hui, un nombre croissant d'organisations prennent en charge ceux qui, de plus en plus nombreux, passent à travers les mailles du filet social.

SALLE 4 – PLURALISME

« Pour l'âme de l'enfant »

Pendant près de cent ans, l'enseignement constitue la principale pomme de discorde entre cléricaux et anticléricaux. L'Église en fait un enjeu essentiel pour assurer la formation chrétienne des enfants. Pour arriver à ses fins, elle développe un véritable réseau d'écoles confessionnelles, tout en exerçant une très forte influence sur l'enseignement officiel, organisé par l'État. À partir des années 1850, les gouvernements libéraux tentent de limiter l'emprise catholique, mais ces efforts sont réduits à néant par les cabinets catholiques qui suivent.

En 1879, une violente guerre scolaire éclate. Le gouvernement libéral veut soustraire l'enseignement primaire à l'emprise de l'Église. Les deux parties se déchaînent : des campagnes enflammées sont menées de part et d'autre, y compris par les prêtres en chaire de vérité. Des manifestations de masse sont organisées, allant jusqu'à faire des morts. Après la défaite électorale des libéraux en 1884, les barrières limitant l'influence catholique sur l'enseignement sont à nouveau supprimées. La Belgique est, en 1914, le dernier pays européen à introduire la scolarité obligatoire.

Le conflit entre les deux réseaux d'enseignement reste latent jusqu'en 1954, lorsque la violence explose à nouveau. Les deux mêmes camps se retrouvent face à face : l'un exige le soutien de l'État pour son réseau scolaire, l'autre réclame des écoles plus neutres. L'antagonisme est tel que seul un compromis peut offrir une issue ; il prend la forme d'un « Pacte scolaire », signé en 1958. Le libre choix de l'enseignement y occupe une place centrale. L'enseignement catholique peut désormais bénéficier d'un soutien de l'État pour le règlement des salaires et pour son fonctionnement, tandis que le réseau officiel peut poursuivre son expansion. L'un des plus graves conflits de l'histoire du pays trouve enfin une issue.

Pluralisme

En 1828, résolu à combattre la politique de Guillaume I^{er}, catholiques et libéraux concluent une « union des oppositions ». Surmontant leurs différends idéologiques et politiques, ils trouvent dans la lutte pour l'indépendance un objectif commun. Même si elle est contre nature, l'union fait la force !

Après l'indépendance, cet « unionisme » ne tarde pas à se fissurer. Deux sphères se forment, l'une catholique, l'autre anticléricale, le futur monde libre penseur. L'Église catholique est fortement présente, tant politiquement que socialement, et tente d'asseoir davantage son pouvoir. Une nette fracture se creuse entre cléricaux et anticléricaux. La lutte sera menée sur une série de fronts tout au long du XIX^e siècle et jusque tard dans le XX^e. L'impact de la religion sur la vie quotidienne est essentiel : l'enseignement est longtemps dominé par l'Église ; un réseau dense d'institutions sociales catholiques se constitue ; même la mort et ses rites restent une affaire exclusivement religieuse. Les anticléricaux s'insurgent contre cette mainmise.

La forte influence de l'Église décroît après la Seconde Guerre mondiale, en particulier avec la fin de la fameuse « guerre scolaire » qui a été particulièrement virulente. Comme dans les pays voisins, la sécularisation progresse à grands pas. La société devient pluraliste et n'évite plus les débats éthiques. De nouvelles pratiques, comme la contraception, sont entérinées et la Belgique fait même office de pionnière dans une série de domaines, comme l'euthanasie et le mariage homosexuel.

Du berceau au cimetière

La liberté de culte étant inscrite dans sa constitution, la Belgique a été pluraliste dès sa création. Jusque dans les années 1950, l'Église catholique gardera une influence déterminante sur la population. Elle apparaît comme une autorité religieuse, mais aussi politique et sociale.

Dès l'indépendance, l'Église s'emploie à développer son réseau local. Les croyants doivent être, dans la mesure du possible, préservés de l'influence pernicieuse des athées. C'est ainsi par exemple que l'Église catholique condamne la lecture des « mauvais » journaux. C'est l'époque aussi où le nombre d'institutions de bienfaisance et d'enseignement catholiques augmente considérablement.

À la fin du XIXe siècle, le réseau catholique continue de s'étendre et de grandes organisations chrétiennes sont fondées, comme le mouvement ouvrier et les ligues agricoles. Les socialistes et les libéraux créant des réseaux similaires, la société en vient à se « pilariser ». Les trois grandes idéologies organisent en effet chacune leur pilier, qui encadre les hommes, les femmes et les enfants du berceau au cimetière.

Le pilier catholique est le plus ramifié. Jusque dans les années 1950, il détermine largement la vie des familles, surtout en Flandre et dans les régions rurales de Wallonie. L'Église mobilise les masses en multipliant pèlerinages, cortèges, bénédictions et processions. Le poids de la religion sur la société est moins important dans les bassins industriels wallons.

Le recul de la foi

Après la Seconde Guerre mondiale, l'influence de l'Église catholique décroît. Sa toute-puissance n'est désormais plus acceptée. La fréquentation des offices diminue à un rythme soutenu, tout comme le nombre de mariages et d'enterrements religieux et celui des baptêmes. Sur le plan politique, la vive opposition entre cléricaux et anticléricaux passe à l'arrière-plan. Les partis politiques deviennent pluralistes.

L'affaiblissement de l'autorité religieuse entraîne une mise en avant des droits individuels et des choix personnels. L'émancipation de la femme est un thème important : hommes et femmes deviennent des partenaires égaux dans le mariage, la contraception contribue à la libération sexuelle et les femmes se battent pour obtenir une reconnaissance égale sur le marché du travail.

Tous les obstacles ne sont cependant pas levés. Pendant vingt ans, les Belges se déchirent sur la question de la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse. Il faut attendre 1990 pour que soit obtenue sa dépénalisation dans des circonstances précises. Dans d'autres questions éthiques, le pays se révèle en revanche pionnier. D'importantes lois sont votées sous l'impulsion d'un gouvernement dont sont absents les démocrates-chrétiens : en 2002, la Belgique est le deuxième pays du monde à légaliser l'euthanasie et, en 2003, le deuxième à autoriser le mariage entre partenaires de même sexe.

SALLE 5 – MIGRATIONS

Migrations

Le phénomène des migrations est de toutes les époques et si la Belgique est essentiellement connue aujourd'hui comme terre d'immigration, cela n'a pas toujours été le cas.

Au XIX^e siècle et au début du siècle dernier, des centaines de milliers de Belges quittent leur pays, en quête d'un meilleur avenir. Beaucoup choisissent la France. D'autres traversent l'océan pour rejoindre les États-Unis, le Canada ou l'Amérique du Sud. Leurs motivations sont essentiellement d'ordre économique. En effet, la misère frappe la Belgique, en particulier dans les campagnes densément peuplées de Flandre.

La Première Guerre mondiale et son cortège de violences incitent également de nombreux Belges à quitter précipitamment leurs foyers. Un million et demi de personnes trouvent temporairement refuge à l'étranger.

Dans les années 1920, le mouvement s'inverse. L'industrie belge recrute de la main-d'œuvre étrangère pour combler le déficit intérieur. La Belgique devient une terre d'immigration, particulièrement dans les années 1950 et 1960. Sur l'insistance des employeurs, les autorités belges font venir des dizaines de milliers de travailleurs immigrés.

Après un creux, le mouvement d'immigration reprend au milieu des années 1980. Il résulte principalement du regroupement familial, de l'arrivée de demandeurs d'asile et de l'élargissement de l'Union européenne.

Ces phases migratoires successives ont changé la Belgique en profondeur. En un demi-siècle, une société relativement homogène s'est transformée en un pays multiculturel. Avant la Première Guerre mondiale, seuls 3,5 % des habitants étaient de nationalité étrangère. En 2015, ce chiffre était de 11 %. Selon les estimations, un quart au moins de la population a des racines hors des frontières.

L'émigration : les Belges dans le Nord de la France

Pendant les crises économiques du XIX^e et du début du XX^e siècle, les Belges franchissent massivement la frontière française en quête de travail. Entre 1851 et 1886, leur nombre passe de 128.000 à 482.000. Si le pôle économique de la capitale française attire de nombreux migrants, la majorité des Belges sont embauchés par l'industrie textile et minière du Nord de la France, qui connaît alors un développement fulgurant.

L'émigration : la grande traversée

Entre 1831 et 1940, 200.000 Belges environ vont chercher une nouvelle vie aux États-Unis et plus de 61.000 au Canada. Les premières années sont pour la plupart synonymes de travail harassant et d'insécurité. Réunis en petites communautés, ils essaient de continuer à mener l'existence qui leur était familière en Belgique. La crise des années 1930 met fin à l'émigration massive vers l'Amérique. Certains Belges reviennent au pays, mais la plupart restent, s'intégrant progressivement à la société nord-américaine.

L'émigration : fuir la guerre

Le 4 août 1914, les armées du Kaiser envahissent la Belgique. Un million et demi de citoyens fuient la violence des combats et la terreur allemande. Ils se réfugient principalement aux Pays-Bas, en France et en Grande-Bretagne. Au début, la solidarité internationale envers les Belges est impressionnante mais, à mesure que la guerre se prolonge, les réfugiés apparaissent de plus en plus comme un fardeau. Plus de 600.000 Belges resteront en exil jusqu'à la fin du conflit.

L'immigration : « Travailleurs, soyez les bienvenus en Belgique »

Après la Seconde Guerre mondiale, l'économie belge tourne à plein régime. Le besoin de main-d'œuvre se fait cruellement sentir. Des bureaux de recrutement pour travailleurs émigrés sont notamment ouverts en Italie, en Grèce, en Espagne, en Turquie et au Maroc. Plusieurs dizaines de milliers de candidats se présentent et sont embauchés dans les mines de charbon, l'industrie lourde et le secteur de la construction, où ils effectuent des travaux pénibles et souvent dangereux, des places désertées par les travailleurs belges au profit de postes mieux rémunérés. En 1973, une crise pétrolière mondiale met à mal le boom économique. Les autorités mettent un terme à l'immigration pour les travailleurs les moins qualifiés. Même si la plupart des immigrés avaient l'intention de retourner au pays, beaucoup décident de rester provisoirement en Belgique. La hausse du chômage fait monter l'hostilité à leur égard et à celui de leurs familles.

L'immigration : l'avenir est dans la diversité

Depuis les années 1990, le rythme d'arrivée des migrants s'est accéléré. Le nombre de demandeurs d'asile culmine en raison des nombreux conflits dans le monde, mais la grande majorité des immigrés sont des Européens. L'élargissement progressif de l'Union européenne a en effet généré un flux migratoire d'est en ouest. En venant se greffer aux mouvements migratoires antérieurs, il a profondément modifié le profil de la population belge. Aujourd'hui, un quart des habitants a ses racines à l'étranger. La diversité ethnoculturelle va croissant, en particulier dans les villes, toujours plus cosmopolites. Ce rythme soutenu provoque parfois de l'incertitude et des réticences. De nouveaux équilibres devront être trouvés, mais une chose est certaine, l'avenir de la Belgique est dans la diversité.

SALLE 6 – LANGUES

Langues

La Belgique est un pays complexe, notamment en raison des différentes langues qui y sont parlées et des nombreux gouvernements qui le gèrent. La langue a constitué à travers son histoire une donnée déterminante sur le plan politique.

Dès avant 1830, la future Belgique est une région multilingue située à la frontière entre les aires linguistiques germanique et latine. Le français constitue la langue de l'élite et de l'administration. Sous le règne de Napoléon, sa supériorité est établie par la loi. Après l'indépendance, la liberté linguistique est inscrite dans la Constitution, mais le français reste de facto la langue de l'administration.

Dans le Nord du pays, le mécontentement grandit. De plus en plus de Flamands s'insurgent contre la domination du français et réclament un statut égal pour leur langue. À partir du milieu du XIXe siècle, le mouvement flamand obtient progressivement des avancées légales. Entre 1873 et 1962, les lois successives vont faire de la Flandre une région néerlandophone, de Bruxelles une région bilingue, de la Wallonie une région francophone et des cantons de l'Est une région germanophone.

À partir des années 1970, la Belgique est fédéralisée au fil de plusieurs réformes de l'État. Elle constitue désormais un État fédéral, dirigé par un gouvernement fédéral d'une part, les gouvernements des communautés et des régions, de l'autre. Le pays compte trois communautés dotées de compétences culturelles et personnalisables : la flamande, la française et la germanophone. S'y ajoutent trois régions qui gèrent l'économie et l'aménagement du territoire : la région flamande, la région wallonne et la région de Bruxelles-Capitale. Les territoires des communautés et des régions ne coïncident donc pas.

Dans la salle, de courtes vidéos reviennent sur quelques moments cruciaux : la publication du « Lion des Flandres » d'Henri Conscience, la lettre au roi de Jules Destrée, la flamandisation de l'université de Gand, le pèlerinage de l'Yser, la collaboration pendant la 2eme guerre mondiale, la question royale, les grèves de 1960, la scission de l'université de Louvain, les premières élections régionales en 1995.

SALLE 7 – EUROPE

L'Europe

La position géographique du territoire constituant la Belgique actuelle lui a valu d'être pendant plusieurs siècles l'un des champs de bataille les plus courus d'Europe. Après la révolution, les puissances européennes imposent la neutralité à la Belgique. Ce statut, devenu définitif en 1839, doit protéger le royaume et garantir le statu quo en Europe. En réalité, c'est la rivalité entre la France, qui gardera longtemps des visées sur le territoire belge, et l'Allemagne, un pays neuf aux visées expansionnistes, qui inquiète le gouvernement belge. En 1870–1871, la Belgique entend distinctement le cliquetis des armes mais parvient à faire respecter l'intégrité de son territoire.

En 1914 et 1940, le pays est en revanche entraîné dans deux conflits désastreux. Tant la plaine de l'Yser, théâtre de combats sanglants pendant la Première Guerre mondiale, que l'Ardenne, où la dernière offensive allemande sur le front occidental fera des ravages en 1944–1945, vont se consteller de cimetières militaires, témoins silencieux des tragédies passées.

Une fois la paix revenue, la Belgique s'engage pleinement dans la coopération internationale. Convaincue que c'est la seule manière d'éviter de nouvelles guerres européennes, elle joue un rôle de pointe dans ce domaine. Le pays participe notamment à la création du Benelux (1944), de l'OTAN (1949), de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (1951), de la Communauté économique européenne (1957), de la Communauté européenne de l'Énergie atomique (1957) et de l'Union européenne (1992). En tant que « capitale » de l'Europe et quartier général de l'OTAN, Bruxelles est en outre devenue l'un des principaux centres décisionnels dans le monde.

La Belgique menacée : un royaume neutre

Par sa situation géographique, la Belgique joue un rôle central dans l'équilibre du pouvoir européen au XIXe siècle. Le pays constitue non seulement un pare-chocs entre les ennemis héréditaires que sont la France et l'Allemagne, mais sa neutralité imposée l'empêche de s'allier à l'une des grandes puissances, évitant ainsi de créer de nouveaux rapports de forces. À travers la construction d'une défense solide et d'une économie conquérante, la Belgique s'efforce de préserver son indépendance et de garantir la paix en Europe. Les souverains successifs joueront un rôle clé en ce domaine.

La Belgique menacée : la Grande Guerre

Le 4 août 1914, l'Allemagne attaque la Belgique neutre. En traversant rapidement le royaume, l'empereur espère surprendre les Français et s'emparer de Paris. L'armée belge parvient toutefois à garder ses positions derrière l'Yser. Les troupes françaises et britanniques défendent également la longue ligne de front. L'offensive allemande est stoppée et la guerre de mouvement devient une guerre de tranchées. Les Allemands instaurent un régime sévère dans le pays occupé. La pénurie, la faim, la maladie et le froid sévissent.

Le 11 novembre 1918, les armes se taisent enfin et l'Allemagne capitule. Les Belges se lancent dans la reconstruction d'un pays dévasté. Avec l'annexion d'Eupen, de Malmedy et de Saint-Vith, le pays compte 60.000 habitants supplémentaires.

La Belgique menacée : à nouveau la guerre

En dépit de la politique étrangère indépendante de la Belgique, rétablie en 1936, l'Allemagne envahit une seconde fois le pays, le 10 mai 1940. L'assaut vise surtout à tromper la France et la Grande-Bretagne et à attirer leurs forces sur le territoire belge. Les armées belge et française sont défaites à l'issue d'une terrible guerre éclair. La Belgique est une nouvelle fois occupée. Le couvre-feu et le rationnement compliquent fortement la vie quotidienne. Les actes de résistance sont impitoyablement réprimés. Des dizaines de milliers de Belges sont arrêtés et payent un lourd tribut. Les plus durement touchés sont les Juifs. Près de la moitié d'entre eux seront déportés dans des camps d'extermination. En septembre 1944, la Belgique est libérée par les Alliés. La guerre ne se terminera cependant qu'avec la capitulation allemande, en mai 1945.

La paix par la coopération : l'intégration européenne

La Seconde Guerre mondiale met définitivement fin à la politique de neutralité belge. La politique étrangère va dorénavant reposer sur la coopération politique et économique. Dès 1944, la Belgique fonde avec les Pays-Bas et le Luxembourg une union douanière appelée Benelux. Le traité de Bruxelles (1948), qui garantit l'assistance militaire mutuelle entre le Benelux, la France et la Grande-Bretagne, et celui de Paris (1951), qui prévoit la création de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, assurent dans les années qui suivent une coopération de plus en plus étroite entre pays européens. L'étape suivante, cruciale, du processus d'intégration européenne est notamment négociée à Bruxelles sous la houlette de Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères. Le traité final est signé à Rome en 1957. Il règle la création de la Communauté économique européenne, ancêtre de l'Union européenne.

La paix par la coopération : Bruxelles, « capitale » de l'Europe

En 1958, les chefs de gouvernement européens décident d'installer provisoirement le siège de la Communauté économique européenne et de l'Euratom à Bruxelles. D'autres institutions européennes sont déjà établies à Luxembourg et à Strasbourg. La capitale belge est choisie en raison de sa situation centrale, de la présence de nombreuses ambassades et de la confiance générale dont la petite Belgique jouit en Europe. Petit à petit, la situation provisoire se pérennise. Bruxelles devient ainsi progressivement le centre névralgique des activités européennes. Aujourd'hui, elle est devenue la « capitale » de fait de l'Europe, un nouveau concept en politique internationale.

La paix par la coopération : les frontières européennes ?

Le projet européen débute en 1957 avec six pays. Ensuite, de nouveaux adhérents s'y joignent en plusieurs étapes. En 2016, l'Union européenne compte 28 membres et s'étend de l'océan Atlantique à la mer Noire. L'Union est devenue un projet de paix concrétisé et une énorme puissance économique. Mais les défis restent de taille. La crise de l'euro et le problème des réfugiés ont révélé une série de faiblesses dans la construction européenne, en l'occurrence le manque de politique étrangère et sociale commune. Avec 28 États membres, le processus de décision est lent et manque souvent de transparence. Les Belges restent des médiateurs importants au sein de l'Union. En 2009, le pays a fourni en la personne d'Herman Van Rompuy le premier « président » de l'Europe.

V. PISTES PEDAGOGIQUES

Cette partie a pour objectif de vous fournir des pistes pédagogiques pour prolonger votre visite.

Le premier point, « **questions de débat** » vous propose un outil pédagogique pour approfondir en classe le thème de chacune des salles en lien avec des questions d'actualité. Voici la liste des questions traitées par salle :

- Salle 1 – La monarchie est-elle compatible avec la démocratie?
- Salle 2 – La croissance économique est-elle toujours souhaitable ?
- Salle 3 – Est-ce qu'on paye trop d'impôts pour financer la sécurité sociale ?
- Salle 4 – Est-ce que l'état et la société peuvent être neutres du point de vue de la religion ?
- Salle 5 – Combien de personnes un pays de 11 millions d'habitants peut-il accueillir ?
- Salle 6 – Faut-il aller plus loin dans le fédéralisme en Belgique ?
- Salle 7 – La Belgique a-t-elle besoin de plus ou de moins d'Europe ?

Le second point, « **pour organiser ou prolonger votre visite** », vous propose différentes formules pour organiser ou prolonger votre visite du musée.

I. QUESTIONS DE DÉBAT, SALLE PAR SALLE

Question de débat salle 1 :

La monarchie est-elle compatible avec la démocratie?

La démocratie en Belgique n'est pas figée : notre Constitution a déjà connu bien des changements. À intervalle régulier, la place du roi dans notre système démocratique revient à la une de l'actualité.

Quel est le rôle du roi en Belgique ? Quels sont les principes de la démocratie ? Comment cela fonctionne-t-il en Belgique ? Pour répondre à toutes ces questions, vous pouvez avoir recours à Internet.

1) Une démocratie ?

a) Selon vous, quelle est la signification du mot démocratie ?

.....
.....
.....
.....
.....

b) Quand peut-on parler de démocratie ? Quels sont les éléments qui permettent de dire qu'un régime est démocratique ? Pour vous aider, suivez ce lien :

http://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/democratie

.....
.....
.....
.....
.....

2) Le roi

a) Quel est le rôle du roi en Belgique?

En Belgique, le successeur du roi décédé ne devient pas roi automatiquement : il doit prêter le serment constitutionnel : « Je jure d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire »

Cela signifie que le pouvoir du roi est fixé, limité par la Constitution.

Que dit la Constitution actuelle au sujet des pouvoirs du roi ?

Le roi participe au pouvoir législatif (il signe les projets de loi et sanctionne les lois).

Le roi exerce le pouvoir exécutif (il promulgue les lois et signe les arrêtés royaux ; il nomme et révoque les ministres).

MAIS « aucun acte du roi ne peut avoir d'effet s'il n'est pas contresigné par un ministre qui, par cela seul, s'en rend responsable »

Cela signifie que le roi ne peut agir seul dans le domaine politique, il n'a pas de pouvoir personnel.

Si le roi n'a pas de pouvoir personnel, qui décide en Belgique ? Qui a le pouvoir ?

Le pouvoir législatif (faire et modifier les lois) appartient aux parlements.

Le pouvoir exécutif (gérer l'État, faire appliquer les lois) appartient aux gouvernements (les ministres).

Le pouvoir judiciaire est exercé par les cours et les tribunaux.

Alors, en Belgique, un roi, ça ne sert à rien ?

Le roi est le chef de l'État : il symbolise et représente l'État belge, en Belgique et à l'étranger.

Le roi désigne l'informateur, puis le formateur lors de la constitution d'un nouveau gouvernement.

Le roi conclut les traités et commande l'armée.

Il nomme les juges et les magistrats.

b) Selon toi, est-ce que ce rôle entre en conflit avec les principes de la démocratie ? Pourquoi ?

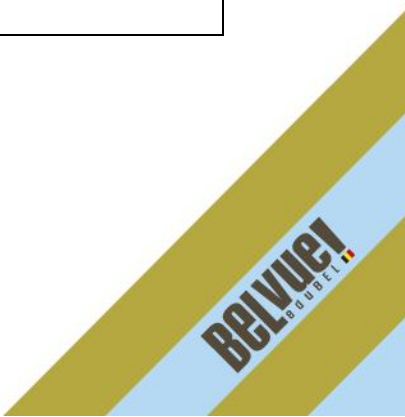
.....
.....
.....

.....
.....

3. Quelles sont les alternatives ?

Les démocraties occidentales se partagent entre monarchies et républiques. Voici quelques exemples :

République	Comment devient-on président ?	Caractéristiques du pouvoir
Italie, Allemagne	Désigné par le parlement	- Aucun pouvoir - Seulement un rôle protocolaire
France	Élu tous les 5 ans par l'ensemble des électeurs, lors d'un scrutin majoritaire à deux tours	- Beaucoup de pouvoir, surtout s'il appartient au même parti que la majorité du Parlement - Partage la direction du pouvoir exécutif avec le 1 ^{er} Ministre - Chef de l'État - Responsable de la politique étrangère et de la défense nationale
USA	Élu tous les 4 ans par les grands électeurs, eux-mêmes désignés au scrutin majoritaire à un tour dans les États	- Président = chef de l'exécutif - Le président nomme les juges de la Cour Suprême et les « ministres » (= secrétaires d'état, ceux-ci n'ont qu'un pouvoir consultatif c.-à-d. d'avis) - Le Congrès a le pouvoir législatif et le contrôle du budget



Monarchie	Comment devient-on roi ?	Caractéristiques du pouvoir
Modèle nordique (Suède...) Monarchie constitutionnelle parlementaire	Par succession	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun pouvoir - Seulement un rôle protocolaire
Modèle belge Monarchie constitutionnelle parlementaire	Par succession	<ul style="list-style-type: none"> - pouvoir personnel limité (ce sont les ministres qui sont responsables) - pouvoir d'influence: écouter, conseiller, désigner un formateur fédéral, inciter le gouvernement fédéral.

4. Pour ou contre la monarchie ?

Vous trouverez ci-dessous des arguments en faveur et en défaveur d'une monarchie. Lisez-les attentivement et faites-vous votre propre opinion sur la question.



POUR

- Un petit pays comme le nôtre a tout intérêt à avoir une famille royale connue dans le monde, pour avoir une visibilité, une autorité, une influence dans les relations économiques.
- En période de crise, le roi a une réelle autorité morale.
- Dans les périodes difficiles, la population a besoin de s'appuyer sur quelqu'un qui joue le rôle symbolique d'autorité, qui restaure la confiance. Ainsi, lors de l'affaire Dutroux, lors des grandes catastrophes, lors d'une longue crise politique.
- Le roi est au-dessus des partis et des diverses opinions philosophiques : il est le Roi de tous les Belges quels qu'ils soient.
- Le roi est politiquement neutre, il ne faut pas en changer tous les 4 ou 5 ans, il n'y a pas d'élections royales.
- Un roi ne coûte pas plus cher qu'un président. L'État paie des frais de fonctionnement à un roi ou un président. La famille royale reçoit une dotation, mais elle n'est pas plus élevée qu'un salaire de président et les pensions des présidents précédents.
- ?



CONTRE

- Dans une démocratie, c'est au peuple de choisir qui dirige l'État; le roi n'est pas élu : ce n'est pas démocratique.
- On a décidé en 1831 que la Belgique serait une monarchie, c'était le seul modèle possible à l'époque. Malgré l'évolution générale, ce modèle n'a jamais été remis en question.
- Le principe héréditaire ne garantit pas que le roi ait les qualités suffisantes pour régner.

- Le roi bénéficie de « privilèges » : on ne peut pas le critiquer, c'est une forme de censure (crime de « lèse-majesté »).
- Le roi règne jusqu'à sa mort (ou son abdication) : est-ce bien raisonnable ?

a) Quel système vous semble préférable pour la Belgique ? Monarchie ou République ? Que pensez-vous des arguments pour et contre, lesquels vous semblent les plus pertinents ? Pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....

Question de débat salle 2 :

La croissance économique est-elle toujours souhaitable ?

Pour approfondir le thème de la prospérité, nous vous invitons à réfléchir à la question de la croissance : *qu'est-ce que la croissance économique ? Quel est son rôle ? Est-elle toujours souhaitable ?*

1. Qu'est-ce que la croissance économique ?

Pour répondre aux questions et comprendre ce qu'est la croissance économique, tu vas pouvoir utiliser Internet !

Voici une définition :

« On peut définir la croissance économique comme l'augmentation continue dans le temps du volume (quantité et/ou qualité) de biens et de services produits par habitant d'un espace économique donné.

*Les termes « par habitant » sont importants. En effet, pour qu'il y ait élévation du niveau de vie matérielle, il faut que le taux de croissance de l'espace économique donné soit plus élevé que le taux de **croissance démographique**.*

*C'est la raison pour laquelle la croissance économique a 200 ans au maximum. Ce processus de croissance continue dans le temps est né de la **Révolution industrielle**. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas eu d'augmentation du volume de biens et de services avant la Révolution industrielle. Mais, dès lors qu'il y avait surplus productif, celui-ci était intégralement absorbé par la croissance démographique. Par conséquent, le niveau de vie ne s'élevait pas »*

<http://www2.ulg.ac.be/crepp/profiles/artige/Croissanceeconomique.htm>

a) Est-ce que tu peux donner un exemple concret, tiré de la vie de tous les jours des effets de la croissance économique ?

.....
.....

.....
.....
.....

b) Est-ce que tu peux expliquer ce qu'est la croissance démographique ?

.....
.....
.....
.....

c) Est-ce que tu peux expliquer ce qu'est la Révolution industrielle ?

.....
.....
.....
.....

2. Quels sont les avantages et les inconvénients de la croissance économique ?

« Durant la période d'après- guerre, la révolution technologique et industrielle ainsi que la modernisation ont permis l'essor des sociétés, en entraînant une forte croissance économique.

Afin de comprendre les effets bénéfiques qu'entraîne la croissance économique, il est indispensable de ne pas négliger les aspects négatifs qu'elle engendre. Si un développement sans croissance est théoriquement possible (en redistribuant mieux les ressources existantes), la croissance s'avère en réalité nécessaire au développement. Cependant elle n'assure pas toujours le développement. Elle peut en effet dissimuler l'existence d'inégalités importantes, d'autant plus qu'elle agit négativement sur l'environnement.

La croissance permet d'une part, de réduire le chômage, ainsi que les autres formes d'exclusion. En effet la croissance économique est créatrice d'emploi puisqu'elle nécessite une main d'œuvre. Par ailleurs, lorsque la croissance économique joue un rôle essentiel dans le développement d'un pays elle contribue à son renforcement. Ainsi, la croissance économique permettant aux familles de bénéficier d'une éducation scolaire et de meilleures formations professionnelles bénéficie d'une main d'œuvre non plus bon marché mais qualifiée. D'où l'effet vertueux de la croissance et du développement.

Elle permet d'autre part, la réduction de la pauvreté. On s'aperçoit en effet que la proportion de pauvres dans les pays en développement tend à diminuer davantage, voire plus, que celle dans les pays

développés. Les fruits de la croissance peuvent être investis dans les soins de santé, la protection sociale etc.

Cependant, la croissance économique n'est pas obligatoirement synonyme de développement. En effet, elle peut entraîner un mal développement, ainsi qu'un appauvrissement du niveau de vie dû aux inégalités dans la répartition des richesses dans un pays donné mais également au niveau mondial. Sans mécanisme de redistribution de la croissance, une partie de la population peut en confisquer tous les bienfaits. C'est ce qui s'est passé au début de la révolution industrielle. On peut aussi constater que la croissance des pays « du Nord », s'est faite et se fait en exploitant les ressources des pays « du Sud » en s'accaparant leurs richesses et en exploitant une main d'œuvre « bon marché ».

Depuis les quinze dernières années, la croissance économique accélère son impact sur l'environnement. Elle est en train d'épuiser les principales sources d'énergie de la planète, et des énergies qui ne sont pas toujours renouvelables comme le pétrole.

Ses effets sur l'environnement se font de plus en plus ressentir, d'autant plus que si elle continue de prendre autant d'ampleur, ses conséquences ne vont cesser d'être grandissantes! On constate, en effet, que l'empreinte écologique qui permet d'indiquer la pression humaine sur l'environnement, est très importante et est proportionnelle au taux d'élévation du PIB.

Les pays développés, qui sont dominants, exercent une forte pression humaine sur l'environnement. De ce fait, la croissance économique ne tient pas compte des conséquences à long terme, des ressources qui ne sont pas inépuisables, et ne met pas suffisamment le progrès technique au service de l'environnement. Ainsi, la croissance économique représente un frein à elle-même car elle ne prend pas en considération les conséquences qu'elle engendre : la déforestation entraîne la disparition de nombreuses espèces animales, végétales mais aussi humaines. En implantant leurs usines à travers le monde entier, les entreprises augmentent les coûts de transports des marchandises, et entraînent ainsi l'augmentation des besoins énergétiques nécessaires. Une mauvaise gestion de ces facteurs entraîne de graves conséquences sur l'écologie. Ce problème est source d'incertitudes par rapport à l'avenir. Ces incertitudes demeurent mais les conséquences sont irréversibles. »

Autre source à consulter : <http://inm.qc.ca/blog/la-croissance-economique-bonne-et-mauvaise/>

Résume ici brièvement les avantages et les inconvénients de la croissance économique :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

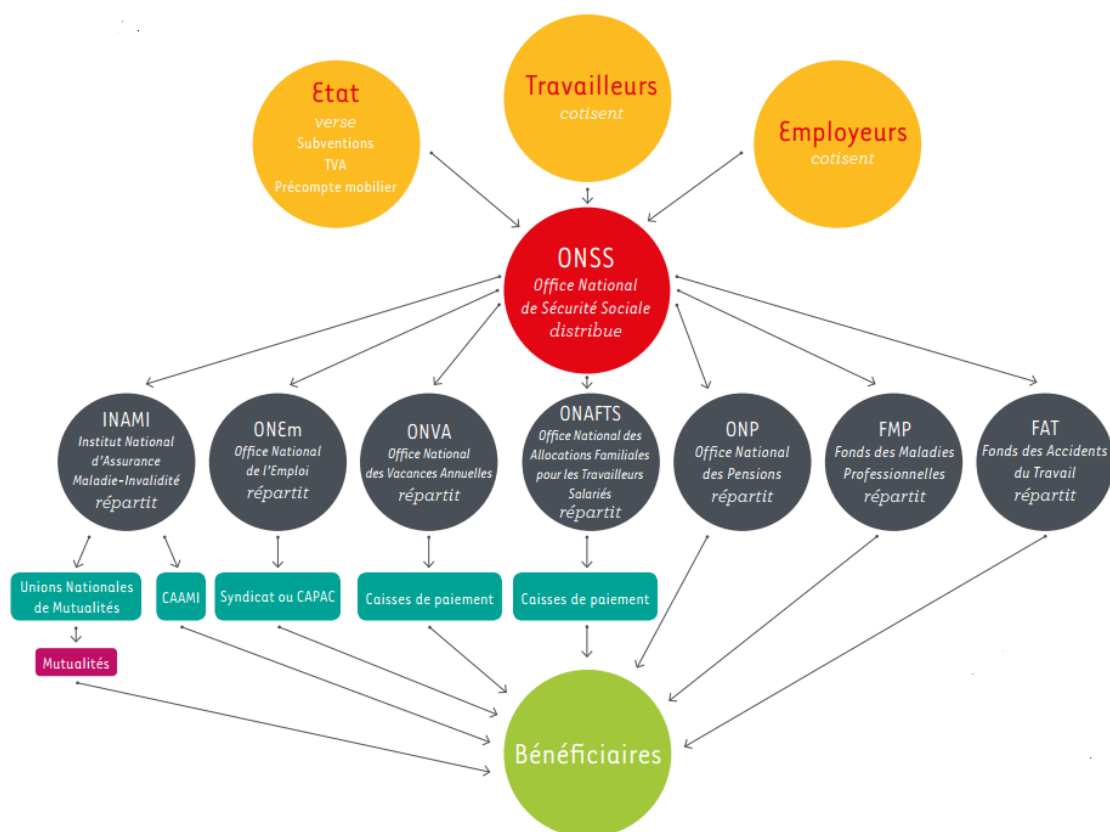


Question de débat salle 3 :

Est-ce qu'on paye trop d'impôts pour financer la sécurité sociale ?

Pour approfondir le thème de la prospérité, nous vous invitons à réfléchir à la question de la sécurité sociale : *qu'est-ce que la sécurité sociale ? Comment fonctionne-t-elle ? À quoi sert l'argent de nos impôts ?*

1. Comment fonctionne la sécurité sociale ?



Le schéma précédent explique comment fonctionne la sécurité sociale pour les salariés qui sont largement majoritaires en Belgique (elle fonctionne un peu différemment pour les indépendants).

La sécurité sociale a pour objectif de protéger contre une série de risques, un peu comme une assurance. Elle s'est constituée au fur et à mesure du temps.

Ce sont l'État, les travailleurs et les employeurs qui financent la Sécurité sociale (ONSS). Celle-ci regroupe 7 « piliers » qui correspondent à différents risques (ou droits). Ces risques concernent tout le

monde à tout moment de notre vie (nous risquons tous de tomber malade, de perdre notre emploi, nous vieillissons tous).

Sans la sécurité sociale, un accouchement coûterait 2.500 € contre 370 € environ actuellement, 42% de la population vivrait sous le seuil de pauvreté...

2. Qui intervient ?

Dans les cas ci-dessous, indiquez quel organisme intervient en vous aidant du schéma précédent.

- Jean tombe gravement malade. Diagnostique du médecin : une pneumonie. Jean va devoir aller à l'hôpital pendant plusieurs semaines et suivre une série de traitements...

.....
.....
.....
.....
.....

- Dans la famille Dupont, il y a 3 enfants. Cette grande famille coûte cher en vêtements, nourriture, scolarité...

.....
.....
.....
.....
.....

- Georges est ouvrier, il utilise souvent un marteau-piqueur. Il constate qu'il entend moins bien. L'ORL a décelé une perte auditive liée au travail...

.....
.....
.....
.....
.....

3. Comment se finance la sécurité sociale ? Que deviennent nos impôts ?

L'ARGENT DE LA SÉCU

En cas de perte de revenus (chômage...) et/ou d'augmentation des dépenses (naissance d'un enfant...), la sécu nous aide financièrement. Mais d'où vient l'argent de la sécu et où va-t-il ?

D'où vient l'argent de la sécu ?

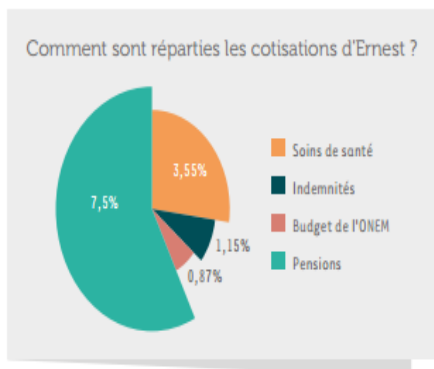
► Les travailleurs

Ils mettent en commun une partie de leur salaire brut. On dit qu'ils cotisent. Cette **cotisation*** représente 13,07 % de leur salaire brut. C'est cette cotisation qui va à la sécu.

Pour les travailleurs, elle est répartie entre les soins de santé, les indemnités* de maladie-invalidité, le chômage et les pensions.

Exemple : Ernest gagne 2500 € brut par mois. Sur les 2500 €, 326,55 € (= 13,07 % de 2500) vont à la sécu :

- 187,5 € vont aux pensions,
- 88,75 € vont aux soins de santé,
- 28,75 € vont aux indemnités de maladie-invalidité,
- 21,75 € vont au chômage.



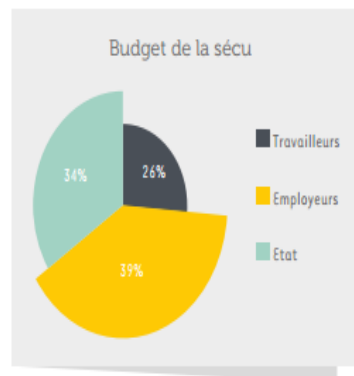
Pour connaître le salaire net d'Ernest (= ce qu'il reçoit effectivement sur son compte en banque), il faut encore retirer la cotisation spéciale*, qui va également à la sécu.

► Les employeurs

Ce sont les patrons, les personnes qui emploient les travailleurs salariés. Pour chaque travailleur, ils paient tous les mois une cotisation, en plus du salaire. Elle s'élève à 24,77 % de la rémunération brute du salarié. L'employeur d'Ernest verse donc 619,25 € (= 24,77 % de 2500) à la sécu.

► L'Etat fédéral

Il participe également au financement de la sécurité sociale par le versement de subventions et d'une partie des recettes TVA*, du précompte mobilier* et des accises* sur le tabac.



L'argent de la sécu vient donc des travailleurs, des employeurs et de l'Etat fédéral.

Ensemble, ces trois sources forment le budget de la sécu. Il s'élève à environ 100 milliards d'euros par année. 26 % de ce budget vient des cotisations des travailleurs, 39 % des cotisations des employeurs et 34 % de l'Etat.

Au niveau des dépenses, ce sont les pensions et les soins de santé qui arrivent largement en tête (on parle de milliards d'euros...). L'assurance chômage est bien loin derrière ces deux branches...

a) Qui finance le plus la sécurité sociale ?

Pourquoi, a ton avis, cherche-t-il à moins financer celle-ci ?

.....

.....

.....

.....

.....

b) Le vieillissement de la population est un problème. Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

Question de débat salle 4 :

Est-ce que l'État et la société peuvent être neutres du point de vue de la religion ?

Pour approfondir le thème de la diversité, nous vous invitons à réfléchir à la question de la neutralité. Est-ce que la liberté religieuse (liberté de conscience) est encore nécessaire à notre époque ? Pourquoi l'État reconnaît-il certaines religions ?

1. Est-ce que nous avons encore besoin de liberté religieuse ?

En 1831, la liberté de conscience a été inscrite dans la Constitution belge. Cette dernière a été révisée plusieurs fois depuis 1831, mais jamais on n'a touché à ces articles. On peut même dire qu'ils ont été renforcés lors de la signature par la Belgique de la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948.

a) Retrouve sur Internet le ou les articles de la Constitution belge qui garantissent la liberté de conscience (ou liberté religieuse)

.....
.....
.....
.....
.....

b) Retrouve sur Internet l'article de la Déclaration Universelle des droits de l'homme qui garantit la liberté de conscience (ou liberté religieuse)

.....
.....
.....
.....
.....

c) Ces articles sont le fruit de luttes parfois très anciennes.

Que sont les « guerres de religion » ? Quand cela s'est-il passé en Europe ?

.....
.....
.....
.....
.....

d) Au nom de quoi 6 millions de personnes ont-elles été exterminées pendant la Seconde Guerre mondiale ?

.....
.....
.....
.....
.....

2. La laïcité

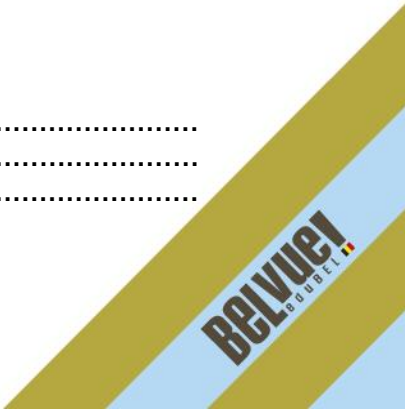
L'Europe a connu une phase de « déchristianisation » dans la seconde moitié du XXe siècle. D'autre part, l'espace public a vu l'apparition de nouvelles formes de religion. (La Belgique a fait venir des travailleurs musulmans et leurs familles par exemple).

L'expression publique de son appartenance religieuse apparaît parfois « étrange » pour une partie de la population, cela va jusqu'à un sentiment de menace pour certains.

La religion est l'objet de bien des préjugés tenaces. Si effectivement les convictions religieuses et spirituelles peuvent apparaître comme le prétexte à des replis identitaires, surtout si elles s'attachent à des traditions culturelles, elles peuvent aussi exprimer l'inverse et devenir un chemin d'ouverture vers les autres, ainsi qu'un véritable instrument de « laïcité ». Tout dépend à la fois de chaque personne mais aussi de la façon dont le fait religieux, la spiritualité sont perçus au sein de la société. Il y a, à ce sujet, encore du chemin à faire. En effet, si notre droit contient tous les principes permettant cette libre expression du fait religieux dans la sphère publique, notre société est trop souvent sujette à des réflexes défensifs de type identitaires.

a) Quels sont les avantages et les inconvénients de l'expression publique de sa liberté de conscience (ou liberté religieuse) ?

.....
.....
.....



.....
.....

3. La reconnaissance des cultes : un objectif de financement

La reconnaissance d'un culte n'a aucune incidence sur l'exercice de la liberté de conscience, la reconnaissance ayant uniquement pour objet d'assurer certains financements :

- au niveau fédéral et régional, le paiement des traitements et pensions des ministres des cultes reconnus
- au niveau régional, l'entretien et la construction des édifices consacrés aux cultes.

La Belgique a reconnu sept confessions religieuses et philosophiques : les cultes catholiques (1802), protestant (1802), israélite (1808), anglican (1870), islamique (1974), orthodoxe (1985) et la laïcité organisée (1993) (les dates de reconnaissance peuvent varier selon le critère considéré). Quant au bouddhisme, une demande de reconnaissance comme « philosophie non confessionnelle » fut introduite, le 20 mars 2006, par l'Union Bouddhique belge. Une question épineuse s'est cependant invitée dans ce débat : comment distinguer une religion d'une secte (plus précisément une « organisation sectaire nuisible ») ? Comment distinguer les deux ?

On doit bien conclure, à l'heure actuelle, que la distinction entre un « culte » ou une « religion » d'une part et une « secte » d'autre part ne repose sur aucune disposition légale et que toute tentative en ce sens sera nécessairement discriminatoire. Cette distinction reposerait sur un jugement de valeur, à savoir sur une discrimination, incompatible tant avec la Constitution qu'avec la Convention européenne des droits de l'homme.

À votre avis, la Belgique doit-elle continuer à reconnaître différentes religions ? Pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....



Question de débat salle 5 :

Combien de personnes un pays de 11 millions d'habitants peut-il accueillir ?

Pour approfondir le thème des migrations, nous vous invitons à réfléchir à la question des migrants. Combien de migrants vivent en ce moment en Belgique ? Y a-t-il une différence entre réfugié et migrant ? Est-ce qu'ils nous coûtent de l'argent ?

1. Réfugiés, migrants, étrangers...

a) Recherche les définitions des termes suivants :

- **Réfugié :**

.....
.....
.....
.....
.....

- **Migrant (économique) :**

.....
.....
.....
.....
.....

- **Demandeur d'asile :**

.....
.....
.....
.....
.....

- **Étranger :**

.....
.....
.....
.....
.....

2. Les chiffres...

En 2015, la Belgique a accueilli environ 30.000 réfugiés, si on ajoute les enfants, cela fait 48.000 personnes (soit 0,3% par rapport à la population totale)

Le chiffre actuel est consultable sur le site internet du CGRA (Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides) : <http://www.cgra.be/fr/chiffres>

A la même époque, on estimait qu'il y avait 70.000.000 de réfugiés dans le monde dont 625.000 en Europe (0,1% par rapport à la population totale) et 2.700.000 en Turquie (4% par rapport à la population totale)

Les statistiques relatives à la population indiquent qu'il y a environ 1.250.000 étrangers en Belgique et environ 2.206.000 personnes étrangères à la naissance (étrangers + Belges nés avec une nationalité étrangère). Vous pouvez le vérifier en suivant le lien suivant : http://www.myria.be/files/Migration2016-2-Migrations_en_Belgique_donnees_statistiques.pdf

Parmi ces étrangers, on compte en fait une majorité (68%) de citoyens d'autres pays de l'Union Européenne (Italiens 13%, Français 13%, Néerlandais 12%, Espagnols 5%, Roumains 5%...)

Les 32% restant viennent d'autres régions du monde (par exemple, 8% proviennent d'un pays d'Afrique du Nord).

Les statistiques ne reprennent que les personnes vivant légalement en Belgique, dès lors, les personnes en séjour irrégulier n'en font pas partie. Il n'existe pas de statistiques fiables concernant les personnes en séjour irrégulier (même si certains chiffres sont régulièrement avancés et tournent autour des 100.000 à 150.000 personnes).

La population belge est souvent sondée et surestime toujours largement la part d'immigrés (et de musulmans) en Belgique (les sondés estiment à 29% le nombre de musulmans alors qu'ils ne sont en réalité que 6% par exemple).

3. Combien coûtent les migrants ?

En fait, à moyen et long terme, les migrants seraient plutôt un avantage pour les pays qui les accueillent et valorisent bien leur potentiel...

a) Consultez les liens suivants :

http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/09/02/l-arrivee-de-migrants-n-est-pas-un-danger-pour-l-economie-europeenne_4743046_3234.html

https://www.rtf.be/info/economie/detail_l-immigration-favorise-la-croissance-economique-des-pays-industrialises?id=8968269

b) Après avoir lu les articles, quel est votre avis ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Question de débat salle 6 :

Faut-il aller plus loin dans le fédéralisme en Belgique ?

Pour approfondir le thème des langues, nous vous invitons à réfléchir à la question du fédéralisme. Quelles sont les compétences des régions et des communautés ? De l'État fédéral ? Quelles sont les caractéristiques du fédéralisme belge ? Nous allons d'abord enquêter sur cela avant de commencer à interroger les gens. Cette préparation vous aidera à mieux maîtriser le sujet afin de pouvoir enrichir vos entretiens avec les personnes que vous allez interviewer.

1. Les caractéristiques du système belge (et pourquoi c'est compliqué)¹

La Belgique est devenue un État fédéral au fur et à mesure de son évolution, « *par défaut* ». Lors des différentes réformes, on a souvent cherché un compromis satisfaisant toutes les parties. Au nord du pays, les revendications culturelles ont longtemps dominé. Au sud, les francophones ont très tôt revendiqué plus de compétences à caractère économique. Cela a amené un système fédéral assez unique.

Au point de vue institutionnel, l'on mettra en évidence l'organisation à deux niveaux de la fédération belge composée d'une part de Régions, entités fédérées disposant de compétences liées à l'aménagement du territoire et à l'économie, et, de l'autre, de Communautés, qui elles gèrent les matières culturelles, linguistiques et liées aux personnes (comme la santé). Certes, d'autres fédérations, comme la Russie, sont composées d'entités constituantes de différents types. Cependant, l'unicité de la situation belge réside dans la *superposition* de ces entités. La fédération comprend donc trois niveaux de pouvoirs équivalents.

Le fédéralisme belge est aussi un des rares exemples dans le monde de fédéralisme de *dissociation*. On est passé d'un État unitaire à une fédération. Par ailleurs, il s'agit d'un fédéralisme fondamentalement *dynamique*, évolutif, puisque jamais un point final n'a été apporté par les réformes institutionnelles successives. Chaque période de négociation débouche sur une réforme suivie par un « répit communautaire » qui ne perdure que jusqu'au prochain blocage. L'on affirme souvent que la prochaine étape sera le confédéralisme ou la séparation... en fait, par confédéralisme on entend surtout une version extrême du fédéralisme.

a) Quelles sont les caractéristiques du système belge ? :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

¹ <https://www.absp.be/publication/numero-15-le-federalisme-belge-enjeux-institutionnels-acteurs-socio-politiques-et-opinions-publiques/>

.....
.....
.....

b) À partir du site http://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics, distingue les compétences fédérales, communautaires, régionales :

État fédéral	Communauté	Région

2. Flamands, Wallons... Tous les mêmes ?

a) Selon vous, comment vivent les néerlandophones? Comment travaillent-ils ? Sont-ils différents des francophones ? En quoi ?

Écrivez ci-dessous tout ce que vous pensez à ce sujet, en bien ou en mal.

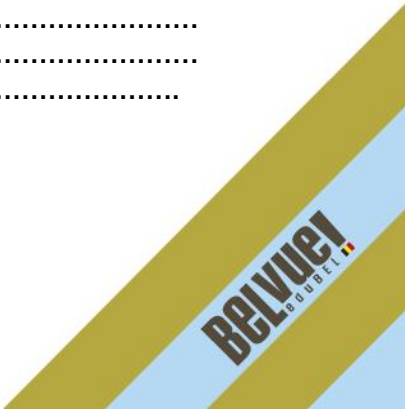
b) Et d'après vous, comment les Flamands voient-ils les Wallons ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

c) Au nord et au sud du pays, circulent des préjugés sur les Flamands, les Wallons...

Essaie de définir ce qu'est un préjugé :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Est-ce normal d'avoir des préjugés ? Peut-on se fier aux préjugés ? Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Question de débat salle 7 :

La Belgique a-t-elle besoin de plus ou de moins d'Europe ?

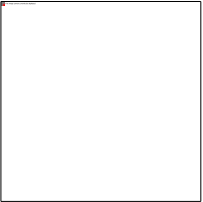

Pour approfondir la question de l'Europe, nous vous invitons à réfléchir à la place de cette dernière. Quelle est l'influence de l'Europe en Belgique? A l'inverse, la Belgique a-t-elle une grande influence sur l'Europe? Et quelle est l'importance de l'Europe dans ma propre vie?

1. Du gel douche aux écrans plats : l'Europe dans ma vie


L'Union européenne est partout dans nos vies, mais nous n'en sommes pas toujours conscients.

Quelques exemples spécifiques de la vie quotidienne :

a) Lis attentivement les différents exemples ci-dessous.

<p>Levé à 6h30, vite une douche rapide avec mon gel douche préféré.</p>	<p>Les produits cosmétiques doivent indiquer leur date de péremption.</p>  <p>Depuis 2009, l'Europe interdit tous les tests des produits sur les animaux. De même, la composition des produits cosmétiques doit être notée. Enfin, la qualité de l'eau doit respecter des normes européennes.</p>
<p>Le petit déjeuner : le repas le plus important de la journée, avec un excellent café et un œuf à la coque, une tartine et un yaourt.</p>	 <p>L'Europe a mis en place un système de vérification de la fraîcheur des œufs : chaque œuf reçoit un code (0 = bio; 1 = œufs de poules élevées en plein air; 2 = œufs de poules élevées au sol et 3= œufs de batterie). Ensuite, vient le code du pays producteur (par ex : BE = Belgique ; FR = France) et enfin le numéro d'enregistrement du producteur.</p> <p>L'UE doit veiller à ce que le terme « light » ou « 0% de matière grasse » soit inscrit sur chaque produit, pour que je sache si mon yaourt est light ou non.</p>

<p>Je vais à l'école en moto et j'ai fait le plein.</p>	 <p>Depuis les années 90, l'essence ne peut plus contenir de plomb. La disponibilité de carburants sans soufre dans le territoire de l'Union est également rendue obligatoire.</p>
<p>Mes parents me paient des leçons pour le permis de conduire</p>	<p>Depuis 2013, le permis de conduire a été uniformisé. Cela permet à la police de repérer plus facilement les faux permis.</p>
<p>Je téléphone à mes amis en Espagne pour organiser nos vacances.</p>	 <p>Tous les fournisseurs de téléphonie mobile doivent avertir les clients quand leurs factures dépassent un certain seuil, et ce depuis mars 2010. Par défaut, le montant est fixé à 50 €. De plus, depuis le 1^{er} juillet 2013, les tarifs ont baissé au sein des pays de l'UE. Les prix sont descendus à 0.24 euros et 0.07 euros (prix par minutes HTVA).</p>
<p>Je vais faire les courses: Steak pour ce soir et Kinder Surprise pour ma petite sœur.</p>	 <p>L'Europe a interdit l'usage des hormones de croissance dans le bétail. De même, la viande contenant des hormones ne pourra plus rentrer au sein de l'Union.</p> <p>La taille des jouets dans les œufs des Kinder Surprise est aussi réglementée par l'Europe : cela peut paraître exagéré, mais de cette manière, les fabricants des différents modèles peuvent s'accorder pour avoir une certaine uniformité dans toute l'Europe.</p> 
<p>Petit coup de fil à mes grands-parents, mon grand-père est tombé malade pendant son voyage d'hiver aux îles Canaries. Heureusement, ils ont reçu une aide médicale gratuite.</p>	 <p>Voorbeeld van recto</p> <p>Si vous tombez malade ou que vous êtes impliqué dans un accident lors d'un voyage, vous pouvez bénéficier de l'aide médicale gratuite n'importe où au sein de l'Union. Il est donc important d'avoir sa carte de mutuelle européenne.</p>

<p>Ce soir, soirée télé car nous avons acheté un nouvel écran plat.</p>	 <p>Obligation d'avoir une indication sur le rendement énergétique sur chaque appareil électrique acheté. Le consommateur bénéficiera également d'une garantie minimum de 2 ans. Le vendeur est obligé de reprendre les vieux appareils usagés. Par rapport aux achats en ligne, le contrat peut être rompu dans les 7 jours et le produit peut être rendu.</p>
<p>Nous louons un blue ray passionnant sans publicités !</p>	<p>Les chaînes commerciales doivent se soumettre à un certain nombre de règles. Par exemple, un maximum de 12 minutes de pub est accordé. Les programmes violents et érotiques sont déplacés aux heures tardives et précédés d'un avertissement.</p>

b) Quel est l'exemple le plus important pour toi ?

Discute avec d'autres élèves et indique quel est l'élément le plus important pour vous.

Réponse:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Que peut faire l'Europe ? Peut-on s'opposer aux décisions de l'Union Européenne ?

- L'Union Européenne dispose de **compétences exclusives** (où elle décide seule) et de **compétences partagées** (où les États ont encore leur mot à dire).

Par exemple, la politique commerciale européenne est une compétence exclusive de l'Union. C'est elle qui négocie les accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux sur la base d'un mandat approuvé par les États membres.

Cela se passe généralement sans (trop de) heurts. Cependant, il y a parfois des exceptions. Les États membres ont souhaité que l'accord commercial avec le Canada (CETA) soit déclaré « mixte », c'est-à-dire qu'il recouvre des compétences européennes et des États membres. **Un accord mixte requiert l'approbation du Conseil et du Parlement européens et de chacun des États membres – voire des entités fédérées en Belgique.**

Le refus du Parlement Wallon de ratifier le CETA si on n'y ajoutait pas certaines de ses revendications a ainsi créé un fameux problème pour l'Union Européenne.

- Dans l'exercice de ses compétences, l'Union Européenne peut émettre différents types de mesures. On distingue :

- **Règlement**

Un « règlement est une décision obligatoire applicable à travers toute l'UE.

L'UE a par exemple déterminé les noms de produits agricoles dans certains domaines, comme le Jambon de Parme, et produit un règlement pour leur protection.

- **Directive**

Une « directive » est une décision légale qui poursuit un but spécifique qui doit s'étendre à tous les pays de l'Union européenne. Mais ils peuvent déterminer eux même comment le faire.

On peut donner comme exemple la directive sur le temps de travail. Bien que la directive exige certaines périodes de repos minimales et un temps de travail maximal, chaque pays de l'Union européenne organise lui-même sa propre législation.

- **Décision**

Une « décision » est obligatoire pour celui à qui il est adressé (pays de l'UE ou entreprise) et est directement applicable.

Par exemple, une décision de la Commission a condamné Microsoft à une amende pour monopole concernant un de ses logiciels.

a) Selon toi, l'Europe doit-elle avoir plus de compétences exclusives ou alors faut-il généraliser le principe des compétences partagées ?

.....
.....

.....
.....
.....

b) Quels sont, selon toi, les avantages et les inconvénients de ces modes de fonctionnement ?

Compétences exclusives :

Avantages

.....
.....
.....
.....
.....

Inconvénients

.....
.....
.....
.....
.....

c) Quels sont, selon toi, les avantages et les inconvénients des compétences partagées :

Avantages

.....
.....
.....
.....
.....

Inconvénients



.....
.....
.....
.....
.....

d) Faut-il plus de directives ou de règlements ?

.....
.....
.....
.....
.....



II. POUR ORGANISER OU PROLONGER VOTRE VISITE AU BELVUE

- Visites autonomes :

- **Visite de classe**

Vous pouvez visiter le musée avec votre classe en toute autonomie, sans guide ni accompagnateur du musée. Si vous souhaitez venir visiter l'exposition permanente avant la visite avec votre classe, c'est possible ! L'entrée est gratuite pour les enseignants sur présentation de la carte prof.

Plus d'infos [ici](#)

- **Devenez le guide**

Il s'agit d'un outil de visite développé par nos soins afin de vous permettre de visiter le musée en réalisant une visite interactive. Les élèves sont répartis en sept groupes. Chaque groupe se concentre sur une des sept salles du musée. Ensuite, à la manière d'un guide, chaque groupe explique « sa » salle aux autres. Une visite guidée par les élèves est donc ainsi mise en place.

Plus d'infos [ici](#)

- **Le tour du BELvue**

Les élèves découvrent en petits groupes une salle thématique du musée et présentent, à la manière d'un guide, le résultat de leur visite au reste de la classe. Débute ensuite le « Tour du BELvue » ! Répartis en plusieurs équipes, les élèves participent à un grand quiz original et deviennent de véritables experts de la Belgique et son histoire.

Possibilité d'être accompagné par un animateur du BELvue.

Version FLE (apprenants en français) et NT2 (apprenants en néerlandais) disponible.

Plus d'infos [ici](#)

- **Visite audioguidée**

Les élèves doivent être munis de leur propre smartphone ou tablette et taper l'url app.belvue.be. Le musée est équipé de Wi-Fi.

Plusieurs visites sont disponibles:

/ Parcours 'Salles' sur les sept thèmes du musée

/ Parcours 'Objets' détaillant une sélection d'objets
/ 'Ceci n'est pas un audioguide': parcours interactif pour les jeunes à partir de 15 ans, à faire en petits groupes de 3.

Plus d'infos [ici](#)

- **Visites guidées:**

Le BELvue a travaillé conjointement avec des associations de guides professionnelles pour développer des visites ludiques et thématiques pour les classes.

Plus d'infos [ici](#)

Et aussi...

Le BELvue n'est pas seulement un musée sur la Belgique et son histoire. C'est aussi un centre pour la démocratie ! Nous animons dans ce cadre des workshops sur la démocratie et la citoyenneté.

Consultez notre offre complète de workshops [ici](#)

Le BELvue accueille aussi régulièrement des expositions temporaires en lien avec la Belgique, son histoire ou son patrimoine.

Plus d'infos sur notre programme d'expositions temporaires [ici](#)

Chaque année, le BELvue expose la fabrique de la démocratie, une exposition interactive pour les jeunes à partir de 14 ans.

Plus d'infos [ici](#)